



LA VISION ET LE PLAN À LONG TERME

RAPPORT ANNUEL
2020-2021



Also available in English with the title:

The Long Term Vision and Plan—Annual Report 2020–2021

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, 2022.

Date de publication : avril 2022

Cat. : P1-27F-PDF

ISSN : 2371-445X

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DES SOUS-MINISTRES ADJOINTS.....	1
SOMMAIRE.....	2
BILAN DE L'ANNÉE.....	4
Impacts de la COVID-19.....	5
Mise à jour de la vision et du plan à long terme.....	7
La durabilité au sein de la Cité parlementaire.....	11
Accessibilité universelle.....	14
Programme de réfection.....	17
Le Programme de l'équipement et des éléments de connectivité des édifices.....	19
Réhabilitation de l'édifice de l'Est.....	21
Îlot 2.....	23
Réhabilitation de l'édifice du Centre.....	25
Partenariats.....	34
La gouvernance de la vision et du plan à long terme.....	40
RENDEMENT FINANCIER DES PROGRAMMES.....	41
Faits saillants financiers de l'exercice.....	42
Sommaire de l'information financière.....	50



MESSAGE DES SOUS-MINISTRES ADJOINTS

Nous sommes heureux de vous présenter le rapport annuel de la vision et du plan à long terme (VPLT) pour l'exercice 2020-2021. Il s'agit d'un document qui fournit des mises à jour au sujet d'activités clés à l'appui de la stratégie à long terme qui oriente la restauration et la modernisation de la Cité parlementaire du Canada.

L'exercice 2020-2021 a été tout sauf normal. Le travail qu'ont accompli notre équipe et nos partenaires afin de continuer à faire avancer nos efforts de restauration et de modernisation dans le contexte de la pandémie a démontré l'engagement de tous vis-à-vis de la progression de ces importantes activités pour le Parlement et pour le Canada. L'objectif principal étant d'assurer la sécurité des gens alors que les travaux se poursuivaient, toutes les précautions ont été prises afin de faire en sorte que des pratiques de pointe au sein de l'industrie soient mises en place dans les installations opérationnelles et sur les chantiers de construction.

Au cours de la dernière année, assurer la santé et la sécurité de tous était l'une de nos priorités principales, ce qui nous a permis d'atteindre bon nombre d'objectifs importants. L'édifice du Centre, le bâtiment principal du Parlement et peut-être même le bâtiment public le plus important du Canada, a atteint une étape décisive, soit le dévoilement de sa conception schématique, de sa portée, de son budget et de son calendrier. Cette annonce tant attendue concernant le plus important projet de restauration du patrimoine de l'histoire du Canada a également révélé la création du Centre d'accueil du Parlement. Il s'agit d'un élément clé pour les futures activités de l'édifice du Centre puisqu'il appuiera les besoins d'une démocratie parlementaire moderne tout en

permettant à plus de Canadiens d'interagir avec leur Parlement.

Le lancement d'un concours international de conception pour le réaménagement de l'îlot 2, l'îlot urbain situé en face de la flamme du centenaire et de la tour de la Paix, constitue une deuxième réalisation importante. Le réaménagement de l'îlot 2 représente une occasion architecturale unique d'intégrer les édifices parlementaires actuels dans la capitale du pays. Des locaux provisoires seront fournis pour que l'édifice de l'Est et l'édifice de la Confédération puissent être restaurés, ce qui permettra ensuite de consolider la transformation du Parlement en complexe moderne et intégré.

Parallèlement, plusieurs autres projets au sein de la Cité parlementaire ont continué d'avancer. Certains sont en phase de planification et de conception, tandis que d'autres sont à l'étape de la construction, comme l'important travail de réfection de la maçonnerie et des tours de l'édifice de l'Est visant à réparer les éléments détériorés et à prolonger la durée de vie de cet important bâtiment. Aucune de ces réussites ne serait possible sans l'engagement et le dévouement de nos partenaires de confiance. Ces précieuses relations constituent la pierre angulaire de notre succès dans la réalisation de projets qui reflètent l'excellence en conception et une saine gestion dans la préservation et la modernisation de ces emblèmes du patrimoine pour que ces derniers puissent servir le Canada pour le XXI^e siècle et au-delà.

En remerciant notre équipe et nos partenaires qui ont permis d'accomplir ces importantes réalisations au cours de la dernière année, nous sommes heureux de vous inviter à lire ce rapport.



Rob Wright
Sous-ministre adjoint
Direction générale de la science et de
l'infrastructure parlementaire



Duncan Retson
Sous-ministre adjoint délégué
Direction générale de la science et de
l'infrastructure parlementaire

SOMMAIRE

En 2020–2021, nous avons fait d'importants progrès quant à nos efforts de restauration et de modernisation de la Cité parlementaire du Canada. Alors que nous faisons progresser plusieurs projets clés, y compris ceux de l'historique édifice du Centre et du réaménagement de l'îlot 2, nous avons également fait face à la réalité de la pandémie qui émergeait. Cet exploit n'aurait pas été possible sans la collaboration de nos partenaires et de nos parties prenantes, ni sans le dévouement de nos employés.

Dans les pages qui suivent, nous ferons le point sur les réalisations de l'année et sur l'ensemble des mesures prises pour tirer parti du travail effectué au sein de la Cité parlementaire et pour aller au-delà de l'environnement bâti :

► **Surmonter les défis de la pandémie :**

L'émergence de la COVID-19 a eu un impact considérable sur la façon dont nous travaillons. Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) a travaillé en étroite collaboration avec l'Association canadienne de la construction (ACC) afin d'élaborer des protocoles pour les chantiers de construction qui sont rapidement devenus des pratiques exemplaires au sein de l'industrie. Ce partenariat avec l'industrie a permis à SPAC de réagir rapidement et de poursuivre le projet, mais surtout d'assurer la sécurité des travailleurs. Cette collaboration a également permis à l'ACC de se servir des pratiques employées sur la Colline du Parlement comme normes en matière de santé et de sécurité sur les chantiers de construction dans l'ensemble du Canada. Ce partenariat a joué un rôle clé dans l'atténuation des effets de la pandémie sur l'économie canadienne en assurant la santé des travailleurs et en protégeant leurs emplois.

► **Partenariats renforcés :** Le succès de la vision et du plan à long terme repose en grande partie sur nos partenariats avec le Parlement, l'industrie et les parties prenantes. Une partie de ces partenariats est dirigée par une gouvernance robuste sur le plan administratif et politique qui doit continuer d'évoluer à mesure que le projet avance. Cette gouvernance est composée du Sénat, de la Chambre des communes, de la Bibliothèque du Parlement et du Service de protection parlementaire. Il est important de souligner que cette dernière année nous a donné plusieurs occasions d'améliorer nos relations avec nos partenaires autochtones. Nous avons travaillé avec des communautés autochtones locales pour rendre à la Nation algonquine un mòmokàn datant d'avant l'arrivée des Européens et avons ouvert une école de fouilles archéologiques. Une collaboration étroite avec la Nation algonquine, les Premières Nations et les communautés métisse et inuite a donné naissance à une nouvelle initiative visant à partager de riches informations au sujet des peuples autochtones avec les visiteurs grâce à du nouveau contenu d'interprétation sur la Colline du Parlement. En outre, notre partenariat avec l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) garantit une conception de calibre mondial pour quelques-uns des édifices publics les plus importants de notre pays. Dans le cadre de la création d'un comité indépendant d'examen de la conception, l'IRAC a réuni d'éminents architectes canadiens et professionnels de la conception, ainsi qu'un ancien architecte du Capitole à Washington, D.C., dans le but d'obtenir de la rétroaction concernant la direction de la conception pour l'édifice du Centre et le Centre d'accueil du Parlement. Dans le même ordre d'idée, le partenariat avec l'IRAC soutient également le concours

de conception de l'îlot 2 grâce à la création d'un jury indépendant permettant à SPAC de tirer parti d'une grande source de connaissances et d'expérience.

- ▶ **Projet d'influence mondiale** : En automne 2020, les travaux de réhabilitation en cours dans la Cité parlementaire ont été qualifiés de projets d'influence mondiale et de premier ordre au Canada par le Project Management Institute (PMI). Le PMI s'est ensuite servi de ces travaux pour présenter une étude de cas à l'échelle mondiale soulignant les façons dont l'organisme met en œuvre des pratiques de gestion de projet afin d'atteindre des objectifs d'affaires et de surmonter des défis.

En ce qui concerne les projets, la phase 1 de la réhabilitation de l'édifice de l'Est est toujours axée sur l'extérieur de l'aile de 1867. Il s'agit d'un exercice délicat visant à préserver la beauté gothique de l'édifice pendant que les activités parlementaires se poursuivent à l'intérieur. L'année 2020–2021 a également établi des fondations solides pour les projets clés faisant partie du programme de travail actuel :

- ▶ **Le plus grand projet de restauration du patrimoine jamais entrepris au Canada** : Les progrès effectués dans le cadre du projet de réhabilitation de l'édifice du Centre et du nouveau Centre d'accueil du Parlement se sont poursuivis grâce aux avancées considérables réalisées en matière d'excavation, de démolition, de désamiantage et de restauration. L'année a également été marquée par la première réunion du comité indépendant d'examen de la conception.

Ce dernier a offert des conseils à SPAC et à ses partenaires sur les façons d'atteindre l'équilibre entre la restauration et la modernisation, ce qui a également aidé le ministère à dévoiler les premiers dessins conceptuels du Parlement renouvelé, ainsi que le budget et le calendrier prévus.

- ▶ **L'achèvement de la quatrième façade de la Cité parlementaire** : Après avoir effectué une demande réussie au processus de qualification en 2020–2021, SPAC a lancé le concours de conception international pour l'îlot 2, que John Ralston Saul, conseiller honoraire de l'IRAC, a qualifié de « projet national d'importance capitale ». Douze agences d'architecture ont été invitées à soumettre des propositions de concepts afin d'adapter les édifices vieillissants et de les transformer en installations modernes, efficaces et sécuritaires pour le Parlement. C'est ainsi que sera achevée « la quatrième façade de la Cité parlementaire ».

- ▶ **Mise à jour de la VPLT** : La mise en œuvre et l'évolution de la VPLT ne seraient pas possibles sans nos travailleurs dynamiques et nos partenaires engagés et dignes de confiance. Notre mobilisation continue au cours de l'année 2020–2021 a contribué à confirmer les orientations stratégiques relatives à une mise à jour de la VPLT. Lorsque cette mise à jour sera approuvée, elle permettra au développement continu de la Cité parlementaire de tenir compte des domaines de la durabilité, de l'accessibilité universelle, de la sécurité, du patrimoine et de la mobilité des personnes, des biens et des véhicules et d'assurer le rôle du Canada en tant que chef de file dans ces domaines.





BILAN DE L'ANNÉE

IMPACTS DE LA COVID-19

La crise de la COVID-19 a eu des répercussions sans précédent sur le projet de réhabilitation de l'édifice du Centre, la phase 1 du projet de réhabilitation de l'édifice de l'Est et sur les activités fondamentales quotidiennes de la Cité parlementaire.

Au début de la pandémie, SPAC a travaillé avec les entreprises de gestion de la construction de l'édifice du Centre et de l'édifice de l'Est et avec des représentants de l'industrie de la construction à l'élaboration et à la mise en œuvre de protocoles en matière de santé et de sécurité sur le chantier axés sur la prévention, la détection et la réaction pour protéger la sécurité des travailleurs et minimiser la propagation de la COVID-19. Ces mesures ont été élaborées conformément aux directives de santé publique et ont ensuite été adoptées par l'Association canadienne de la construction en tant que pratiques exemplaires au sein de l'industrie dans l'ensemble du Canada.

Une approche rapide et réactive a permis de maintenir les activités essentielles du Parlement tout en répondant aux exigences en constante évolution en matière de santé et de sécurité engendrées par la pandémie. En travaillant étroitement avec des partenaires et l'industrie, SPAC a pu réagir et élargir les normes établies afin de mener à bien plusieurs projets et de continuer à faire avancer de grands projets comme ceux de l'édifice de l'Est et de l'édifice du Centre.

Des mesures supplémentaires ont très bien réussi à assurer la sécurité des partenaires parlementaires et des travailleurs. Le taux de cas positifs à la COVID-19 est demeuré relativement bas (moins d'un pour cent des travailleurs) étant donné que plus de 400 travailleurs accèdent aux chantiers

Programme de dépistage rapide

Pour faire face à l'arrivée du variant Delta et au risque continu qui menaçait le personnel du chantier de construction, SPAC a rapidement mis en œuvre un programme de dépistage rapide en avril 2021 pour le projet de réhabilitation de l'édifice du Centre.



de construction des édifices chaque jour. Conformément à l'approche adoptée par le gouvernement de l'Ontario, les travaux se poursuivent pour les infrastructures essentielles de santé et de sécurité, pour les grandes institutions publiques et pour les installations de sécurité et de recherche. Les travaux de construction au sein de la Cité parlementaire se poursuivent pour l'édifice du Centre et l'édifice de l'Est, ainsi que pour tous les projets d'entretien nécessaires afin d'assurer la santé et la sécurité dans tous les édifices fédéraux. Toutes les mesures mises en place ont permis aux projets de la Cité parlementaire de continuer et d'assurer la sécurité des équipes de travail.

SPAC a appuyé le Parlement pour qu'il puisse poursuivre ses activités de façon sécuritaire grâce aux mesures suivantes :

- ▶ l'installation de panneaux en plastique acrylique et de cabines d'interprétation temporaires ;
- ▶ la fourniture d'équipement de protection individuelle et de produits nettoyants supplémentaires afin d'appuyer les unités de décontamination de nos partenaires parlementaires ;

- ▶ la modification de protocoles liés au fonctionnement des édifices afin de garantir les conditions les plus sanitaires possible à l'intérieur et de réduire la propagation de la COVID-19 ;
- ▶ la mise en œuvre de mesures supplémentaires liées au chauffage, à la ventilation et à la climatisation afin d'améliorer le bien-être des occupants et de remédier aux risques que posent les aérosols respirables. Ces mesures supplémentaires comprennent également l'augmentation de l'aération provenant de l'extérieur jusqu'à la capacité maximale des systèmes des édifices sans affecter le confort des occupants et l'intégrité des biens, ainsi que l'installation du plus haut niveau de filtration que le système de chauffage, de ventilation et de climatisation peut prendre en charge sans perturber l'aération à l'intérieur de l'édifice ;
- ▶ l'établissement et la mise en œuvre de nombreuses initiatives visant à prioriser la santé et la sécurité des occupants, comme des tests réguliers de l'approvisionnement en eau, le rinçage des systèmes de distribution d'eau, le fonctionnement ininterrompu des systèmes mécaniques et l'intensification des patrouilles dans les édifices.



MISE À JOUR DE LA VISION ET DU PLAN À LONG TERME

En 1857, la reine Victoria a fait d'Ottawa la capitale du Canada. Depuis lors, la Colline du Parlement et ses environs ont grandi et évolué. Au fil de toutes ces évolutions, un élément est demeuré constant : la planification minutieuse.

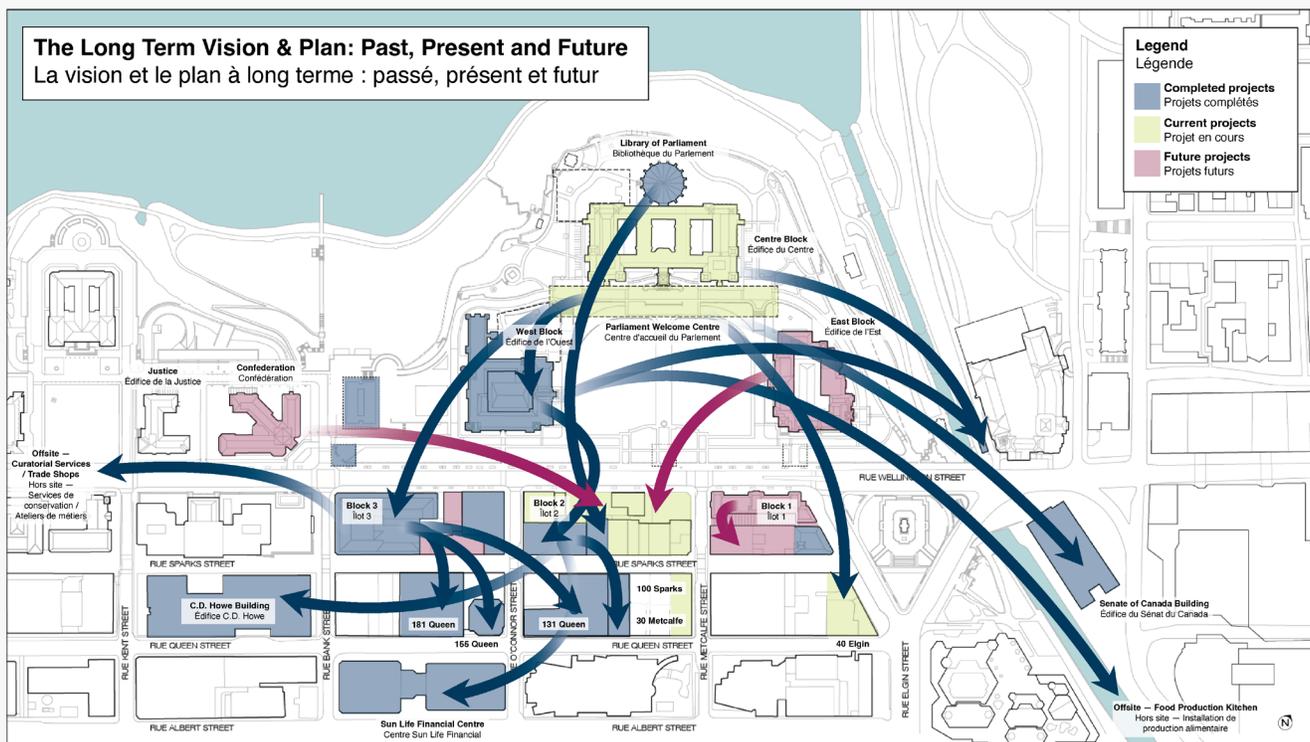
Il existe depuis longtemps une tradition de plans de développement au sein de la Cité parlementaire, remontant jusqu'au plan Todd en 1912. Chaque plan répondait à sa façon aux besoins, aux enjeux, aux valeurs et au caractère de son époque, et proposait une approche dans le respect et la dignité en ce qui concerne la garde de ces importants édifices et terrains.

Élaborée pour la première fois en 2001 et mise à jour en 2006, la vision et le plan à long terme (VPLT) constitue un programme pluriannuel visant à restaurer et à moderniser

la Cité parlementaire du Canada au moyen des démarches suivantes :

- ▶ Remédier à la détérioration des édifices du Parlement du Canada
- ▶ Moderniser les locaux afin qu'ils répondent aux besoins d'un Parlement du XXI^e siècle tout en préservant le caractère historique des édifices
- ▶ Créer un milieu de travail sûr et sécuritaire pour les parlementaires tout en veillant à ce que le Parlement demeure ouvert et accessible à tous les visiteurs

La VPLT se concrétise par l'entremise de programmes continus de travail et par la mise en œuvre d'objectifs à plus court terme afin de tirer profit des leçons apprises et d'atténuer les risques liés à la vision à plus long terme.



En établissant des priorités et des objectifs clairs, en offrant une planification détaillée et des conseils en matière de conception et en établissant un cadre pratique de mise en œuvre, la VPLT représente une stratégie souple de modernisation de la Cité parlementaire visant à répondre aux besoins d'un Parlement moderne.

L'édifice du Centre est le plus grand projet de la VPLT. Jusqu'à récemment, son objectif principal consistait à restaurer d'autres édifices patrimoniaux au sein de la Cité parlementaire de façon à faciliter le relogement des utilisateurs de l'édifice du Centre pour permettre à ce dernier d'être restauré et modernisé, et pour qu'il puisse satisfaire aux besoins en matière de locaux permanents du Parlement. Puisque les travaux de construction à l'édifice du Centre sont en cours, la VPLT peut se concentrer sur la création d'un complexe parlementaire interconnecté et intégré afin d'appuyer les besoins d'une démocratie parlementaire moderne. L'avantage de cette transition vers la planification d'un complexe intégré au-delà du périmètre de la Colline du Parlement se souligne par le fait qu'au cours de la prochaine décennie, environ 50 % de tous les parlementaires détiendront leurs locaux permanents au côté sud de la rue Wellington.

Dans cette optique, une seconde mise à jour a été apportée à la VPLT en 2017 pour incorporer les conditions et les exigences en évolution (sécurité, TI, mobilité, locaux), pour tirer avantage de nouvelles possibilités et pour veiller à ce que le plan reflète les priorités du Parlement.

Le moteur fondamental de la mise à jour de la VPLT est la réalisation du plein potentiel de la Cité parlementaire en tant que complexe moderne et complètement intégré au cœur de la capitale du pays tout en continuant le programme de renouvellement de la Cité parlementaire lancé avec la VPLT de 2006. Cela représente la mise en œuvre continue d'un effort en plusieurs phases.

La mise à jour de la vision et du plan à long terme (VPLT) comprend deux phases :

- ▶ Phase 1 (terminée) : Il s'agit d'une phase axée sur la visualisation et l'élaboration d'un consensus avec nos partenaires parlementaires concernant les nouvelles orientations de la mise à jour de la VPLT. La phase 1 a identifié cinq orientations stratégiques visant à axer l'approche de la VPLT sur le complexe pour un Parlement moderne :

SOUTENIR LES ACTIVITÉS DU PARLEMENT DU CANADA

ÉVOLUER VERS UNE APPROCHE AXÉE SUR LE COMPLEXE POUR UN PARLEMENT MODERNE

Locaux
parlementaires

Planification de
l'infrastructure

Sécurité

Innovation

Croissance
future

Leadership en matière de
durabilité environnementale



Améliorer l'expérience
des visiteurs



Intendance
responsable



Mobiliser
les Canadiens



- » **Locaux parlementaires** : Réorienter l'accent sur les nouvelles occasions d'aménagement de locaux permanents pour les terrains situés au nord de la rue Wellington vers l'îlot 1, 2 et 3, tout en poursuivant les importants travaux de réhabilitation des biens existants au nord de la rue Wellington.
 - » **Planification de l'infrastructure** : Mettre en œuvre des systèmes intégrés au sein du complexe et consolider les fonctions pour permettre une efficacité accrue, ce qui comprend la manutention de matériaux, la gestion des déchets, les services alimentaires, les services de soutien, les systèmes de mouvement à la surface et souterrains, la gestion des eaux pluviales, etc.
 - » **Sécurité** : Intégrer un plan de sécurité global pour le complexe et y indiquer les zones de sécurité. Des exigences en matière de sécurité physique holistique seront élaborées (en respectant l'indépendance institutionnelle) pour des fins de protection, de détection et de réaction et pour faire face aux niveaux de menace changeants.
 - » **Innovation** : Trouver des moyens proactifs d'intégrer l'innovation
 - » dans la façon dont les fonctions et les locaux parlementaires sont fournis et mis en place au sein de la Cité parlementaire, y compris les changements technologiques et les avancées en matière d'utilisation des espaces administratifs.
 - » **Croissance future** : Considérer les stratégies relatives à la croissance future au-delà de l'échéancier de la mise à jour de la VPLT, ainsi que les possibilités de protéger le Parlement et de satisfaire aux exigences futures qui n'ont pas encore été établies.
- Phase 2 (en cours) : Il s'agit d'une phase axée sur la mobilisation d'une équipe composée d'experts-conseils multidisciplinaires ayant les objectifs suivants :
- » Réviser la VPLT de 2006, les principes directeurs et les principes de planification et de conception
 - » Entreprendre l'analyse et les consultations des parties prenantes concernant un vaste éventail de questions (p. ex. : les locaux, la durabilité, la conception urbaine, l'infrastructure, etc.)
 - » Élaborer des options et finaliser le plan mis à jour pour le faire approuver



Dans le but d'appuyer l'amélioration de l'expérience des visiteurs de la Colline du Parlement, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) a mené une recherche sur l'opinion publique en 2021. Les conclusions de l'enquête serviront à soutenir la planification de grands projets et de futurs projets en plus de fournir de précieux renseignements pour les mises à jour apportées à la VPLT de 2006. Les résultats de l'enquête contribueront également à faire en sorte que la planification soit élaborée de façon à répondre aux besoins et aux intérêts des parlementaires, du personnel et des visiteurs.

En effet, l'approche du complexe de la Cité parlementaire est caractérisée par le désir de créer un endroit ayant un important sens de la communauté, une forte identité et un unique « esprit du lieu » (genius loci). Cette approche holistique nous permettra de réaliser

le plein potentiel de la Cité parlementaire et de solidifier son rôle important au sein de la capitale nationale.

Au cours de l'année 2020–2021, de grands progrès relatifs à la mise en œuvre de concepts clés ont été réalisés pour l'ensemble des initiatives et des programmes afin de soutenir et de renforcer l'approche du complexe parlementaire.

Dans le cadre de la mise à jour de la VPLT, des options de plans ont été élaborées en 2020–2021 afin que les parties prenantes puissent nous fournir de la rétroaction par l'entremise de diverses séances de travail. La fin de la mise à jour de la VPLT est prévue pour 2022.

Le résultat de cette mise à jour, soit un plan directeur pour le complexe, orientera la restauration et la modernisation continues de la Cité parlementaire du Canada.



LA DURABILITÉ AU SEIN DE LA CITÉ PARLEMENTAIRE

La durabilité environnementale est un principe clé de la vision et du plan à long terme qui guide Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) dans la réhabilitation et la modernisation de la Cité parlementaire. SPAC a réalisé des progrès significatifs en 2020–2021 dans le cadre de sa stratégie axée sur la durabilité. Cette stratégie privilégie la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'atténuation de l'impact des changements climatiques.

S'adapter aux changements climatiques

En novembre 2020, SPAC a réalisé une évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques pour la Cité parlementaire. Les résultats de l'évaluation des risques ont permis de déterminer que les trois dangers climatiques les plus importants pour la Cité parlementaire sont les températures élevées, l'accumulation de neige et l'utilisation de sels de déglacage qui en découle, ainsi que les pluies abondantes et intenses. L'évaluation comportait également des recommandations et des lignes directrices relatives à une conception et à des opérations résilientes aux changements climatiques pour tous les biens de la Cité parlementaire.

Pour faire face à ces risques, les stratégies adaptatives suivantes ont été recommandées :

- ▶ Laisser de l'espace pour l'expansion future des systèmes de refroidissement
- ▶ Ajouter des serpentins de chauffage et de l'isolation aux toits en pente, et entretenir plus régulièrement les joints d'étanchéité des toits en verre
- ▶ Augmenter la fréquence de surveillance et d'entretien des façades des bâtiments, sélectionner des matériaux (comme les mortiers) qui résistent mieux aux dommages causés par le sel, et réduire l'utilisation de sels de déglacage en ajoutant un système de fonte de la neige aux entrées des bâtiments prioritaires
- ▶ Maintenir les allées et les esplanades avec des pentes minimales, et utiliser des matériaux résilients, comme des pierres plus grosses et des substrats granulaires plus épais
- ▶ Stabiliser les pelouses et les terrains grâce à une biodiversité tolérante aux températures extrêmes

SPAC devrait passer à l'étape de mise en œuvre en 2021–2022. Cette étape consiste à établir des priorités et à répartir les actions de suivi entre les secteurs de la direction générale, notamment au sein de l'équipe chargée des grands projets d'investissement, de la planification du complexe, des opérations et de l'entretien, et du propriétaire-investisseur.

Résultats de l'inventaire des émissions de GES du portefeuille de la Cité parlementaire pour 2020–2021

- ▶ Il y a eu une réduction de **61,8 %** des émissions de GES par rapport à 2005–2006, l'année de référence.
- ▶ Pendant la construction, la consommation d'énergie sous forme d'électricité a diminué d'environ 15 000 GJ pour l'édifice du Centre, mais ce dernier a connu une augmentation de la consommation en gaz naturel en raison de son utilisation temporaire comme moyen de chauffage.
- ▶ La Direction générale de la science et de l'infrastructure parlementaire de SPAC est l'une des rares organisations à piloter RETScreen (logiciel de gestion d'énergies propres) afin de faire état des émissions de GES.

Durabilité

La VPLT prend les préoccupations environnementales au sérieux et considère le leadership en matière de durabilité comme une priorité.

L'édifice du Centre, qui était l'un des actifs les moins performants et les plus émetteurs de GES de SPAC, sera transformé en une installation carboneutre. La consommation d'énergie sera réduite de plus de 75 %, et la consommation d'eau de plus de 50 %. Une approche holistique en matière de conception a été adoptée afin d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix pour les Canadiens. Les objectifs sont de faire preuve d'un leadership exceptionnel en matière de durabilité dans un contexte patrimonial, de parvenir à un bilan carboneutre et d'atteindre un niveau élevé d'efficacité énergétique.

Ces actions nécessitent une combinaison de décisions intégrées en matière de construction et de conception, de planification durable des sites, de choix technologiques innovants et de changements comportementaux favorisant la santé et le bien-être. Le programme de réhabilitation de l'édifice du Centre a développé une vision globale qui correspond à de nombreuses stratégies gouvernementales existantes.



Certification LEED



En mars 2021, SPAC a reçu la plaque d'or du Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) pour le Centre d'accueil des visiteurs. SPAC s'est fixé comme objectif de faire en sorte que l'édifice du Centre et le Centre d'accueil du Parlement soient carboneutres et qu'ils obtiennent la certification LEED or, atteignant ainsi une performance élevée dans les domaines clés de la durabilité, notamment en ce qui concerne les sites durables, l'utilisation efficace de l'eau, l'énergie et l'atmosphère, les matériaux et les ressources, et la qualité de l'environnement intérieur.



En mars 2021, le Groupe de travail pour une Cité parlementaire durable a été formé à la demande du Comité directeur mixte de la Cité parlementaire (CDMCP), un organisme de gouvernance entre le Sénat, la Chambre des communes, la Bibliothèque du Parlement, le Service de protection parlementaire et Services publics et Approvisionnement Canada.

Le mandat de ce groupe de travail est de faciliter l'échange d'informations — partout où cela est possible et permis — afin de soutenir davantage les initiatives écologiques dans la

Cité parlementaire, de faire état des pratiques existantes pour mettre en évidence la réduction des empreintes au sein de la Cité parlementaire et de soumettre des propositions en matière de durabilité à l'examen du CDMCP.

Les principaux domaines de collaboration comprennent le réacheminement des déchets opérationnel des sites d'enfouissement, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et l'approvisionnement écologique en mobilier de bureau.

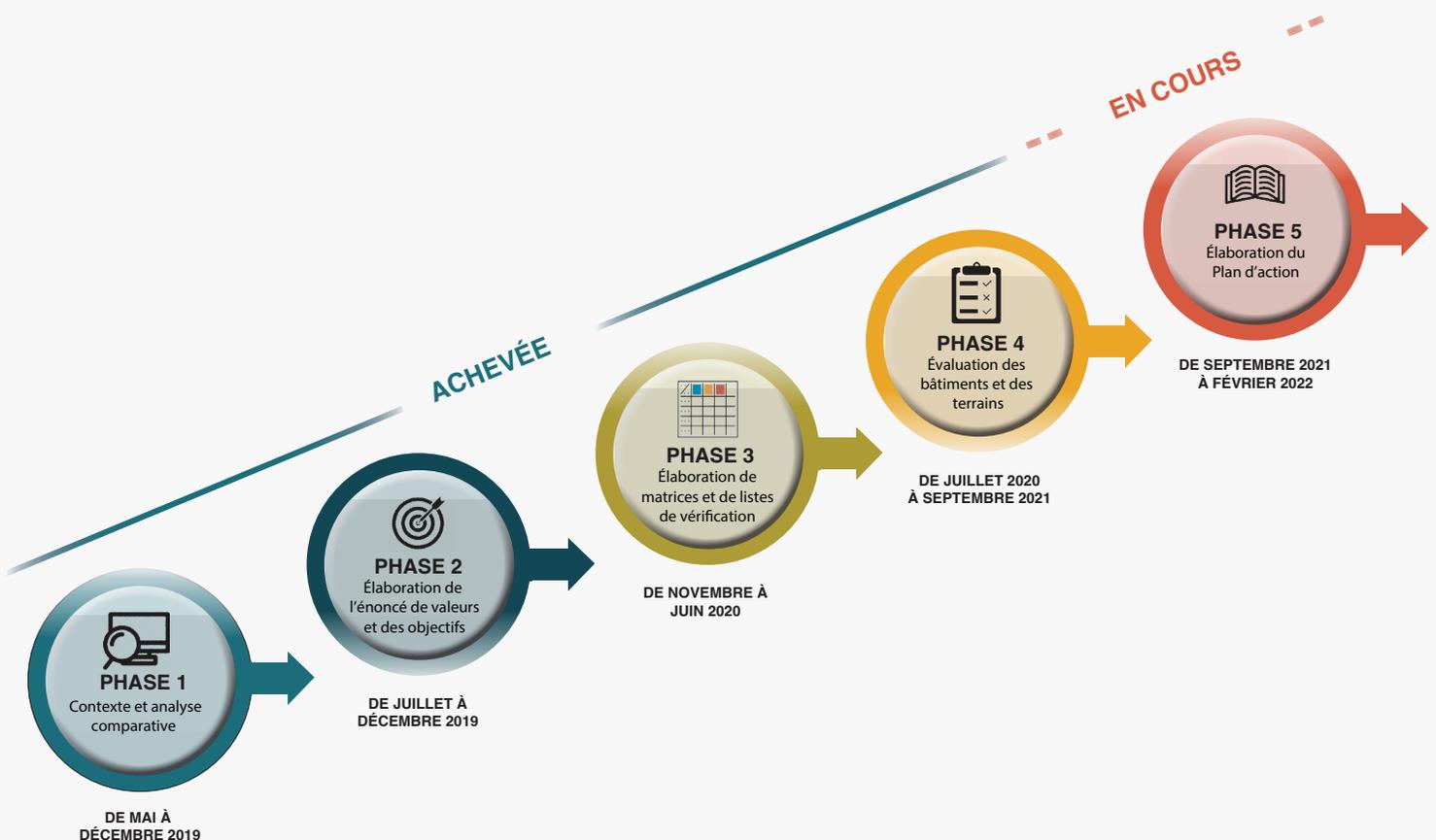


ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Grâce à la mise en œuvre de la vision et du plan à long terme (VPLT), Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) poursuit ses progrès en vue de rendre la Cité parlementaire universellement accessible, tout en préservant le tissu patrimonial et la sécurité de la Cité parlementaire. Le Parlement est un lieu pour tous les Canadiens et, pour cette raison, SPAC s'efforce d'aller au-delà des normes nationales d'accessibilité et du code du bâtiment.

Pour orienter ce travail, SPAC a établi une stratégie et un plan d'action en matière d'accessibilité universelle afin d'appuyer ses efforts visant à créer un complexe parlementaire accueillant et inclusif pour tous, tout en respectant le contexte patrimonial qui nous est cher.

L'élaboration de la stratégie comporte cinq phases, allant de la recherche et de l'identification des meilleures pratiques en matière d'accessibilité universelle (AU) à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie.



SPAC a terminé les trois premières phases entre 2019 et 2020. Le rapport de la phase 3 décrit les pratiques exemplaires en matière d'AU qui orienteront les améliorations et les projets actuels et futurs dans l'ensemble de la Cité parlementaire.

Accessibilité

La phase 4 comprend des vérifications approfondies du niveau de l'AU des terrains et des édifices de la Cité parlementaire en fonction des pratiques exemplaires de l'AU. SPAC a effectué des vérifications pour les édifices suivants :

- ▶ L'édifice de l'Ouest
- ▶ L'édifice de la Confédération
- ▶ L'édifice de la Justice
- ▶ L'édifice Wellington
- ▶ L'édifice Sir-John-A.-Macdonald
- ▶ L'édifice de l'Est
- ▶ Le Centre d'accueil des visiteurs



Des améliorations ont déjà été apportées à la suite de ces vérifications, ce qui a permis d'accroître le niveau d'accessibilité universelle des installations de la Cité parlementaire. Actuellement, les efforts se concentrent sur l'identification des priorités, les plans d'échelonnement et l'estimation des coûts. En 2020, les travaux de la phase 4 se sont poursuivis et les améliorations ont été évaluées en fonction du rapport sur les pratiques exemplaires en matière d'accessibilité universelle.

Dans le but de faire de la Cité parlementaire un chef de file mondial en matière d'AU, SPAC travaille en étroite collaboration avec la Fondation Rick Hansen afin d'obtenir sa certification or en matière d'accessibilité dans le cadre de la réhabilitation historique de l'édifice du Centre. Le programme de certification de l'accessibilité de la Fondation Rick Hansen offre deux paliers de certification qui mesurent le niveau d'accès réel au-delà du code du bâtiment. La certification en matière d'accessibilité est basée sur une expérience utilisateur holistique de personnes ayant des handicaps divers affectant leur mobilité, leur vision et leur audition.

Dans le cadre de la phase 5, SPAC achève la stratégie d'accessibilité universelle afin d'améliorer l'accessibilité universelle au sein de la Cité parlementaire. La stratégie décrit en détail comment la Cité parlementaire deviendra un modèle d'excellence et un chef de file mondial dans la mise en œuvre de l'accessibilité universelle, et présente les étapes à suivre pour faire de la Cité parlementaire un lieu où chacun peut accéder aux installations et aux services fournis en toute sécurité et les utiliser d'une manière digne, équitable et inclusive.

La stratégie ne s'attaque pas uniquement aux obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées, mais adopte une approche universelle visant à éliminer les obstacles pour tous, quels que soient leur âge, leur identité de genre, leurs capacités ou leur identité culturelle. La stratégie comprendra le développement d'outils destinés à faciliter la mise en œuvre des pratiques exemplaires dans la conception, le développement et la réhabilitation des installations, des services et des opérations.

Afin d'appuyer le travail de SPAC en vue de rendre la Cité parlementaire accessible à tous, un comité consultatif sur l'accessibilité

universelle a été mis sur pied. Il comprend des représentants de partenaires parlementaires et de plusieurs organisations nationales comme l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA), la Fondation Rick Hansen, la Marche des dix sous, l'Association des Sourds du Canada, Lésions médullaires Canada, l'Association des malentendants canadiens, Accès Troubles de la Communication Canada et l'Association pour la santé environnementale du Québec. Ces partenariats permettront à SPAC de mieux mesurer le succès et de veiller à ce que les besoins en matière d'accessibilité

de tous les Canadiens soient adéquatement pris en compte.

SPAC maintient son engagement à l'égard de l'approche « rien sans nous » pour s'assurer que les expériences vécues par les personnes handicapées éclairent l'accessibilité dans la Cité parlementaire. Le ministère continuera de mobiliser la communauté des personnes handicapées à mesure que la Cité parlementaire deviendra plus universellement accessible.

PARTENAIRES INTERNES

Partenaires parlementaires –

Sénat, Chambre des communes, Bibliothèque du Parlement, Service de protection parlementaire

Conseil du Trésor –

Bureau de la sous-ministre à l'Accessibilité au sein de la fonction publique

SPAC – Bureau de l'accessibilité

Directions générales de SPAC – Services immobiliers, autres

Autres ministères – Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Statistique Canada

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ (CCA)

Fournir des conseils d'expert en la matière et une orientation pour l'élaboration de l'Examen de l'accessibilité universelle et le plan d'action ainsi que de plusieurs projets liés à l'accessibilité pour l'environnement bâti au sein de la Cité parlementaire et des services immobiliers.

PARTENAIRES EXTERNES

Clients – Utilisateurs, visiteurs

Organismes voués à l'accessibilité –

Institut national canadien pour les aveugles (INCA), Fondation Rick Hansen, Marche des dix sous, Association des Sourds du Canada, Lésions médullaires Canada, Association des malentendants canadiens, Accès troubles de la communication Canada, Association pour la santé environnementale du Québec

Autres organismes

institutionnels – Commission de la capitale nationale (CCN), Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP)



PROGRAMME DE RÉFECTION

Le Programme de réfection consiste à préserver les édifices et les terrains de la Colline du Parlement qui sont occupés et fonctionnels, mais qui n'ont pas encore été entièrement réhabilités. Ces projets sont conçus pour arrêter ou diminuer la détérioration continue, pour répondre aux exigences en matière de réparation urgente d'édifices, pour faire face aux problèmes liés à la santé et à la sécurité et pour réduire le coût et la complexité de grands projets de réhabilitation futurs en tirant parti des travaux de réfection.

En 2020–2021, dans le cadre du Programme de réfection, le projet de stabilisation des cadres de fenêtres et de réhabilitation des châssis a été terminé. Les travaux comprenaient la réhabilitation de toutes les fenêtres afin de répondre aux préoccupations

en matière de santé et de sécurité liées à leur détérioration, comme la chute de débris. Ces travaux permettront également d'améliorer les espaces de travail grâce à l'ajout de fenêtres mobiles, de préserver les éléments patrimoniaux qui caractérisent les édifices et d'en prolonger la durée de vie, en plus de diminuer les coûts liés à l'entretien pour les années qui précéderont la réhabilitation complète de l'édifice de la Confédération.

Les travaux ont également progressé pour les projets suivants :

- ▶ **La gestion de la végétation et la stabilisation de la pente nord** : Ce projet a pour objectif de retirer les espèces non indigènes et de stabiliser la terre végétale sur la pente de l'escarpement. Jusqu'à présent, les espèces envahissantes ont été retirées et la stabilisation de la pente ainsi que les activités de plantation sont en train d'être mises en œuvre simultanément. Ce projet devrait être terminé d'ici 2022–2023.
- ▶ **L'éclairage extérieur de l'édifice de l'Ouest** : Ce projet a pour objectif d'éclairer davantage l'extérieur de cet édifice conformément au plan d'éclairage de l'extérieur de la Cité parlementaire. Ce projet devrait être terminé d'ici 2022–2023. Des projets semblables sont prévus pour l'édifice de l'Est et pour l'édifice du Centre.
- ▶ **L'accessibilité universelle de la Porte de la reine** : Ce projet a pour objectif d'améliorer l'accessibilité universelle en adoucissant les pentes des principales voies d'accès pour les fauteuils roulants, en ajustant les bornes de sécurité pour améliorer l'accès, en construisant des escaliers accessibles avec des mains courantes appropriées, etc. L'étude de faisabilité du projet a été effectuée et le financement a été obtenu afin d'entreprendre la mise en œuvre. Le projet devrait être terminé d'ici 2023–2024.





L'escarpement de la pente nord est l'un des biens patrimoniaux les plus visibles et importants de la Colline du Parlement. Située en face de la rivière des Outaouais et de la province du Québec, la pente de la Colline du Parlement abritait autrefois une forêt mixte en santé composée de pins blancs, de chênes, d'érables à sucre, de hêtres et de pruches. Au fil des ans, l'érosion et des espèces envahissantes ont déplacé, déséquilibré et déstabilisé les pentes désormais stériles. La végétation est devenue entremêlée et la pente présente désormais des risques pour la santé et la sécurité.

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) a entrepris un projet environnemental essentiel visant à restaurer l'écosystème de l'escarpement. La phase 1 du projet de restauration de l'escarpement a commencé en mars 2021, avant la saison

de nidification d'Ottawa, en élaguant et en retirant près de 245 arbres qui étaient en mauvaise santé ou des espèces envahissantes. SPAC a ensuite planté environ 36 500 feuillus et conifères, des arbustes et des plantes. Des espèces de plantes indigènes ont été sélectionnées en fonction de leur capacité à s'adapter aux conditions de croissance de la pente. Par exemple, le cèdre blanc possède un système racinaire peu profond spécialement adapté pour pousser sur des pentes, et les dièrevilles chèvrefeuilles s'enracinent très rapidement, ce qui aide également à stabiliser la pente.

La planification de la phase 2 est également en cours afin de retirer d'autres plantes non indigènes, d'effectuer une reforestation et d'améliorer le sentier piétonnier connu sous le nom de la « Promenade des amoureux », l'un des sentiers les plus pittoresques d'Ottawa. Le sentier est situé au pied de la Colline du Parlement et constitue une attraction touristique de choix. La gestion de la végétation et la stabilisation de la pente nord seront achevées d'ici 2022–2023.

Les travaux importants menés sur l'escarpement serviront à stabiliser le sol, à diversifier l'écosystème, à aider à la conservation de la faune de l'escarpement et à assurer le succès à long terme de la reforestation.

SAVIEZ-VOUS QUE... D'ici 65 ans, selon les prévisions, jusqu'à la moitié de l'escarpement se transformera en roche exposée si des travaux ne sont pas entrepris maintenant pour le protéger.



LE PROGRAMME DE L'ÉQUIPEMENT ET DES ÉLÉMENTS DE CONNECTIVITÉ DES ÉDIFICES

Le Programme de l'équipement et des éléments de connectivité des édifices consiste à moderniser les technologies de la communication et de l'information pour plus de 30 édifices au sein du complexe de la Cité parlementaire afin de répondre aux besoins d'affaires modernes des parlementaires. Cela comprend l'approvisionnement de l'infrastructure et des systèmes appropriés qui permettront une expérience aisée et la prestation de services aux parlementaires, aux employés de soutien législatif et aux visiteurs.

En 2020–2021, le programme a permis de terminer l'étude de faisabilité en matière de sécurité intégrée de nouvelle génération, laquelle vient appuyer la mise en œuvre continue et réussie des projets de la vision et du plan à long terme (VPLT) en veillant à ce que des solutions technologiques complètes soient incluses, garantissant ainsi la présence de systèmes de sécurité intégrés dans l'ensemble de la Cité parlementaire.

Le Programme de l'équipement et des éléments de connectivité des édifices a également permis de faire avancer les projets suivants :

- ▶ **Améliorations apportées à l'infrastructure de technologie de l'information dans les immeubles de base** — moderniser les locaux techniques de technologie de l'information (TI) et les voies des bâtiments.
- ▶ **Infrastructure de réseau de nouvelle génération** — mettre en œuvre la téléphonie de voix par protocole Internet pour la Chambre des communes et pour le Sénat du Canada.
- ▶ **Modernisation de la télévision à accès communautaire du Parlement** — mettre en œuvre la conversion de l'analogique au numérique dans l'ensemble de la Cité parlementaire.
- ▶ **Atténuation des risques liés aux centres de données** — mettre en œuvre des applications de technologie de l'information ainsi que l'atténuation des risques de l'installation des Services souterrains de l'édifice du Centre (SSEC).
- ▶ **Remplacement des consoles d'interprétation simultanée** — examiner les défis liés à la santé et à la sécurité auxquels font face les interprètes du Bureau de la traduction en raison du manque d'appareils conformes aux normes de l'Organisation internationale de normalisation.

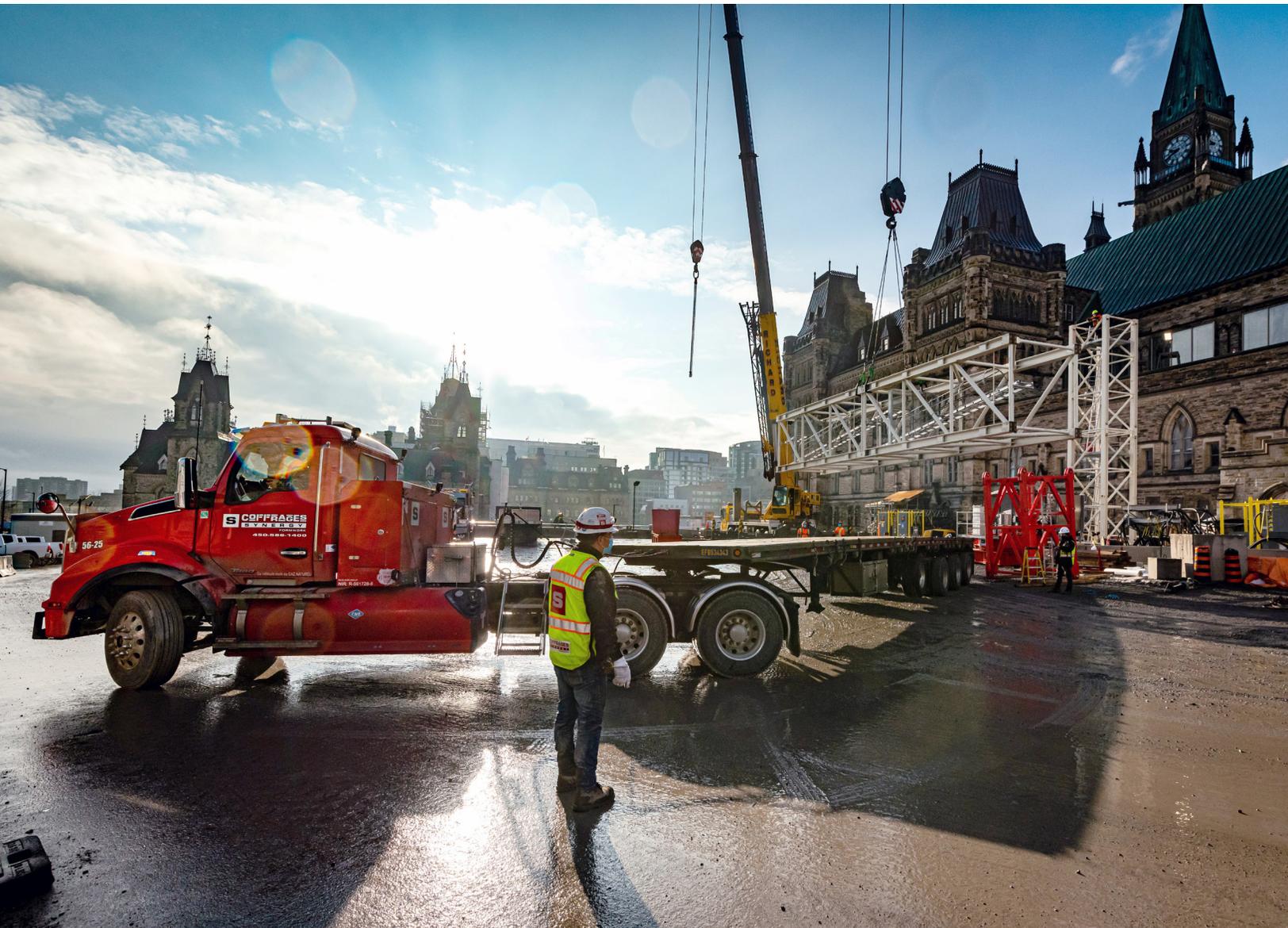
Les projets de rénovation d'édifices se déroulant actuellement dans l'ensemble de la Cité parlementaire instaurent des éléments architecturaux intelligents et mettent en œuvre de l'éclairage intelligent ainsi que des solutions et des systèmes de contrôle d'accès fondés sur la sécurité, lesquels requièrent une connectivité extrêmement fiable et sécurisée.

Le Programme de l'équipement et des éléments de connectivité des édifices assure la prestation de services essentiels dans des conditions de fonctionnement normales et lors d'événements de continuité des activités comme la pandémie actuelle.

À cette fin, le programme a mis en œuvre des projets offrant des solutions aux parlementaires pour leur permettre de poursuivre leurs activités de façon efficace

dans un environnement de travail réparti et mobile afin qu'ils puissent aisément continuer de s'acquitter de leurs fonctions législatives et de participer aux activités de comité en collaboration avec leur personnel.

Ces projets comprennent notamment le projet d'atténuation des risques liés aux centres de données et la modernisation des bâtiments de base de l'infrastructure de technologie de l'information.



RÉHABILITATION DE L'ÉDIFICE DE L'EST

De tous les bâtiments de la Colline du Parlement, l'édifice de l'Est est celui qui se rapproche le plus de sa conception originale. D'abord construit pour les fonctionnaires, il a été utilisé par des premiers ministres, des ministres, des députés, des sénateurs et même des gouverneurs généraux. La mise en œuvre de la VPLT a aidé à faire de l'édifice de l'Est une installation essentielle pour le Sénat du Canada. À l'origine, la construction de l'édifice de l'Est s'est faite en deux temps et s'est étalée sur deux périodes de campagne. Les principales ailes ouest et sud de l'édifice de l'Est, connues sous le nom de **l'aile de 1867**, ont été construites en premier et achevées en 1865, tandis que la deuxième aile a été ajoutée à l'est pour fermer la cour en 1910.



SPAC aborde la réhabilitation de l'édifice de l'Est en deux phases distinctes. La phase 1 est axée sur la réfection des éléments les plus détériorés de l'édifice afin de régler les problèmes liés à la santé et à la sécurité et de prolonger le cycle de vie de l'édifice de l'Est. La phase 2 impliquera la restauration et la modernisation de l'ensemble du bâtiment et nécessitera que le bâtiment soit d'abord vidé.



En 2020-2021, SPAC a poursuivi la mise en œuvre de la phase 1 du projet en mettant l'accent sur les quatre secteurs les plus préoccupants au sein de l'infrastructure extérieure de l'aile de 1867. Ces travaux comprenaient des réparations urgentes de la maçonnerie de la tour sud-ouest,

de l'entrée sud-est, de l'entrée sud et de l'entrée du Gouverneur général, ainsi que des programmes d'entretien et d'investigation améliorés visant à identifier d'autres problèmes qui devront être résolus avant la réhabilitation complète de l'aile. Pour s'assurer que les travaux de maçonnerie se poursuivent selon le calendrier de base pendant la pandémie de COVID-19, SPAC a ajouté des quarts de travail pour permettre aux experts en maçonnerie de réaliser en toute sécurité leurs importants travaux de restauration.

SPAC devrait terminer la phase 1 du projet de réhabilitation de l'édifice de l'Est d'ici la fin de l'exercice 2021-2022. Ensuite, SPAC entreprendra les activités de clôture nécessaires et continuera à planifier la phase 2 du projet de réhabilitation de l'édifice de l'Est.

SAVIEZ-VOUS QUE... Le projet de réhabilitation de l'édifice de l'Est contribue à l'objectif principal de la VPLT en s'attaquant aux risques liés à la santé et à la sécurité, en réduisant l'empreinte environnementale des édifices parlementaires, en augmentant l'accessibilité universelle sur la Colline du Parlement et ses environs pour les parlementaires, le personnel et les Canadiens, et en modernisant l'infrastructure pour répondre aux besoins d'un Parlement du XXI^e siècle.



ÎLOT 2

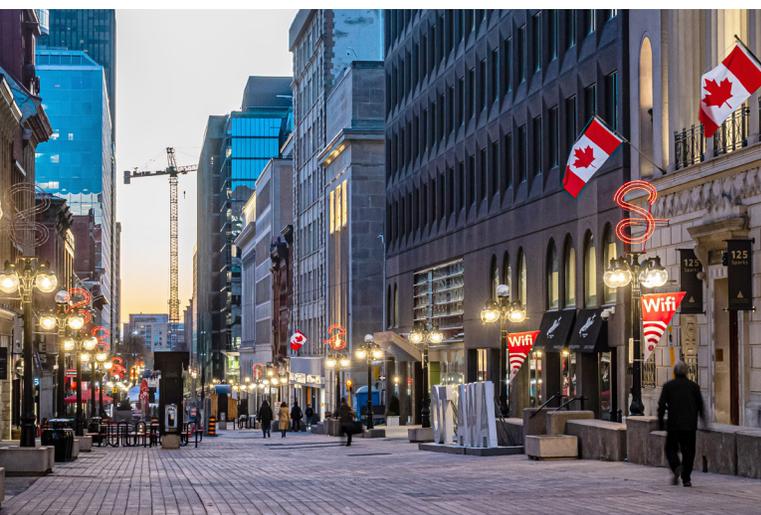


Peu d'endroits revêtent l'importance de l'îlot 2, un îlot urbain entier situé directement en face des édifices du Parlement du Canada, juste au sud de la Colline du Parlement. Au nord, l'îlot fait face à l'édifice du Centre et sa tour de la Paix.

Le renouvellement de l'îlot 2 est un élément essentiel de la vision et du plan à long terme (VPLT) de SPAC pour la Cité parlementaire. Le concours de conception, lancé au printemps 2021, garantit que la conception finale de cet îlot urbain apportera une nouvelle vitalité à une partie importante du boulevard de la Confédération.

L'objectif est de transformer cet ensemble d'édifices en complexe novateur qui répondra aux besoins du Parlement et du public d'aujourd'hui et de demain.

SAVIEZ-VOUS QUE...Le concours original lancé en 1859 pour la conception des nouveaux édifices du Parlement du Canada à Ottawa constituait un défi à la fois ambitieux et technique. Les objectifs de ce concours comprenaient des exigences programmatiques et fonctionnelles, des pratiques de construction en constante évolution, des considérations liées au climat, des possibilités de sites impressionnants et l'intention de créer un groupe d'édifices bâtis qui représenterait les aspirations démocratiques de cette nouvelle nation émergente. Ce concours, qui a eu lieu il y a plus d'un siècle et demi, aurait fait partie du discours urbain et architectural de son époque.



SPAC a entamé le processus de rénovation de l'îlot 2 en lançant un concours de conception architecturale en 2021. Le concours de conception en deux étapes permettra à la conception finale de cet îlot urbain de compléter et de compléter le quadrilatère du Parlement. Il est important de noter que l'Espace pour les peuples autochtones est situé au cœur de l'îlot 2 et qu'il sera préservé dans le cadre du plan de réaménagement.

Reconçues sous la forme d'un complexe innovant, les nouvelles installations rénovées pourront fournir les locaux nécessaires pour le Sénat et la Chambre des communes pendant que des travaux sont effectués sur d'autres édifices vieillissants au sein de la Cité parlementaire. Les édifices permettront également de regrouper des locaux parlementaires, dont un espace pour la Bibliothèque du Parlement, comme biens appartenant à l'État. Les commerces le long de la rue Sparks seront également rénovés et mis à disposition après les travaux de construction. En adaptant et en transformant l'ensemble d'édifices vieillissants pour que ceux-ci deviennent des locaux modernes, efficaces et sécuritaires, le quatrième côté du Parlement sera également achevé.

Le concours de conception

À la suite d'un processus de préqualification approfondi, douze équipes d'architectes ont été invitées à soumettre leur proposition de conception pour le lieu qui complétera l'image du Canada et de sa capitale à l'échelle internationale. L'équipe gagnante et son concept feront l'objet d'une recommandation au ministère de la part d'un jury indépendant et professionnel. Le concours de conception a reçu l'approbation de l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC), laquelle a sélectionné des conseillers professionnels qui superviseront le déroulement du concours dans son ensemble.

[Un jury indépendant et multidisciplinaire](#), dont les membres ont été annoncés le 1^{er} février 2021, a fourni des renseignements précieux pour évaluer

l'éventail des concepts soumis à l'étape 1. Le jury est composé d'éminents représentants canadiens et internationaux, dont des parlementaires, d'éminents professeurs, des artistes, des urbanistes, des architectes et des auteurs. Le groupe accompli de membres du jury provient de divers horizons, y compris des participants autochtones. Ces derniers apportent un point de vue essentiel, car l'Espace pour les peuples autochtones est un point saillant de l'îlot 2, et la redécouverte de la relation entre les gens et le lieu est un objectif que le conseiller honoraire de l'IRAC, John Ralston Saul, espère atteindre.



Il ne s'agit pas de la supériorité de l'être humain par rapport aux édifices, ou de la construction de bâtiments qui prennent l'endroit de haut. Il s'agit de faire en sorte que les gens et le lieu ne fassent qu'un.



John Ralston Saul, conseiller honoraire de l'IRAC, concours de conception de l'îlot 2

Le jury sélectionnera un maximum de six concurrents, lesquels passeront ensuite à la phase 2 du concours.



Le concours de conception international pour l'îlot 2 représente sans l'ombre d'un doute le concours le plus important au Canada depuis le début de ce siècle. Je suis honoré d'être le président de son jury.



Bruce Haden, président du jury, concours de conception de l'îlot 2

La phase 2 du concours de conception commencera en automne 2021. Lors de cette phase, les concurrents soumettront leurs conceptions et les meilleures équipes seront annoncées en 2022.

RÉHABILITATION DE L'ÉDIFICE DU CENTRE

L'édifice principal du Parlement est sans doute le bâtiment le plus important du Canada, et il constitue un symbole national de notre démocratie.

Même si le bâtiment était toujours beau à regarder, ses installations étaient gravement obsolètes et ses systèmes étaient défectueux. La pierre a été endommagée par les infiltrations d'eau ainsi que le cycle extrême de gel et de dégel à Ottawa. L'eau a également corrodé l'acier de construction. Derrière les beaux finis à valeur patrimoniale se cachaient également des kilomètres de tuyaux de chauffage rouillés, dont les bris et les fuites causaient des dommages. Les systèmes électriques et de communication étaient inadéquats et poussés à la limite de leurs capacités parce qu'il fallait essayer de composer avec une diffusion moderne pour laquelle ils n'avaient pas été conçus ou équipés.

Afin que l'édifice du Centre puisse servir la démocratie parlementaire du Canada au cours du prochain siècle et continuer à accueillir les Canadiens, il faut le restaurer en profondeur. Il s'agit de la restauration patrimoniale la plus vaste

et la plus complexe jamais entreprise au Canada. Sa portée et son envergure sont immenses. Ce projet a été reconnu par le Project Management Institute comme un projet d'influence mondiale, se classant au premier rang au Canada.



L'édifice du Centre a de nombreuses fonctions, pour un grand nombre de personnes. C'est un lieu où la démocratie prospère, où les étudiants viennent apprendre, où les touristes se promènent et où les Canadiens peuvent s'exprimer. Ce lieu représente tous les Canadiens et leurs valeurs. Il est donc important que nous prenions soin de l'édifice maintenant afin qu'il reste accessible pour les générations à venir.



L'honorable Anita Anand, ministre des Services publics et de l'Approvisionnement (2019 à 2021)



Pour restaurer ce chef-d'œuvre du patrimoine, il faut le démonter soigneusement, le soumettre à un vaste programme d'élimination des matières dangereuses et le reconstruire complètement pour intégrer les normes modernes, ce qui comprend notamment une structure renforcée, une mise à niveau sismique et de nouveaux systèmes de bâtiment, y compris des systèmes mécaniques, électriques et de sécurité ainsi qu'un réseau numérique moderne.

La responsabilité de la préservation de notre patrimoine

Atteindre l'équilibre entre la conservation et le renouvellement représente le plus grand défi du projet de réhabilitation de l'édifice du Centre. Une équipe de spécialistes de la conservation du patrimoine a été engagée dans le cadre de l'attribution du contrat pour l'édifice du Centre avec le responsable de la conception (CENTRUS) et le directeur des travaux (PCL/EllisDon) afin d'élaborer un cadre holistique de conservation du patrimoine pour orienter tous les aspects du projet. Cela comprenait l'élaboration d'un inventaire complet des biens et l'évaluation de leur état, un plan de gestion de la conservation et un processus d'évaluation de l'impact sur le patrimoine. Le cadre est conçu de manière collective pour garantir la conservation de la valeur patrimoniale, comme le prévoient les désignations de lieu historique national et d'édifice fédéral du patrimoine classé, conformément aux politiques fédérales.

Pour aider à guider les travaux de conservation, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) a mis sur pied une équipe de gestion de la conservation. Les membres chevronnés de cette équipe comprennent des experts en conservation du patrimoine provenant, entre autres, du Sénat, de la Chambre des communes, de la Bibliothèque du Parlement et de l'Institut canadien de conservation. Ce groupe travaille

pour soutenir SPAC, et l'équipe de conservation du patrimoine du projet donne des conseils sur toutes les activités visant à protéger et à préserver les milliers d'éléments qui composent l'édifice du Centre, notamment les sculptures, les murales, les vitraux et les luminaires, ainsi que les monuments commémoratifs sur la Colline du Parlement.

La fabrication assistée par ordinateur de l'Université Carleton

En collaboration avec SPAC et CENTRUS, le Carleton Immersive Media Studio (CIMS) a élaboré un modèle physique de l'édifice du Centre du Parlement du Canada. Ce modèle rend compte de l'état actuel de l'édifice tout en permettant aux architectes de mettre à l'essai et de comprendre des idées de conception par le biais de la modélisation afin d'explorer des solutions de préservation.

Le CIMS a joué un rôle clé dans la recherche et l'innovation de la modélisation des données du bâtiment (MDB) pour les conditions existantes et les bâtiments patrimoniaux.

Un travail méticuleux est effectué pour protéger le programme décoratif vivant, expression vitale de la démocratie parlementaire, de l'histoire et de l'identité nationale du Canada. Qu'il s'agisse de sculptures complexes en bois ou en pierre, de luminaires ou de tableaux historiques, ces œuvres décoratives et artistiques sont évaluées, cataloguées, protégées et conservées individuellement, soit hors site ou sur place. Les éléments qui ne peuvent être enlevés, comme les plafonds décoratifs en plâtre et certaines sculptures ornementales en pierre et en bois, seront recouverts et protégés à leur emplacement actuel.

SPAC tire également parti de techniques novatrices telles que la modélisation des données du bâtiment (MDB) pour soutenir la conservation du patrimoine. Ces modèles numériques permettront à l'équipe de l'édifice du Centre de créer des représentations 3D de biens patrimoniaux tels que des sculptures, des grotesques, des gravures et des éléments de menuiserie, et d'aider les spécialistes de la conservation à déterminer comment préserver ces facettes.



Image : Modèle physique de l'édifice du Centre du Parlement créé par le CIMS, Université Carleton (crédit : Laboratoire CIMS)

Trouver l'équilibre entre la conservation du patrimoine et l'adaptation respectueuse aux exigences contemporaines, tout en incarnant les aspirations culturelles du 21^e siècle, n'est ni rapide ni simple : il faut consulter et mobiliser un

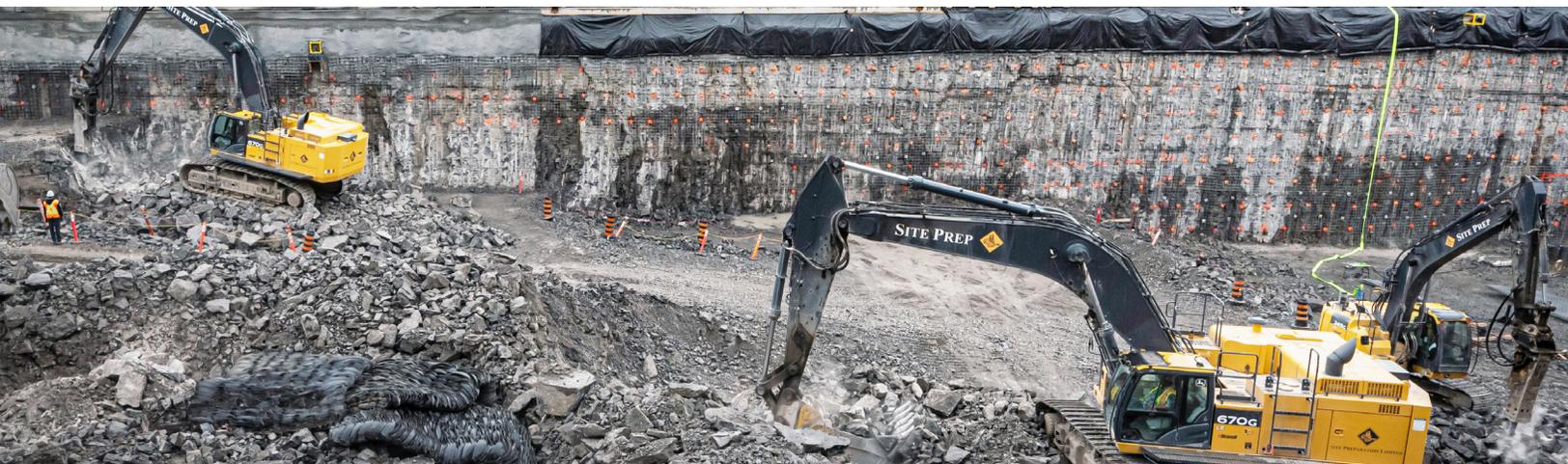
large éventail de parties prenantes et d'autorités, et tenir compte d'un grand nombre de points de vue. Il faut étudier les besoins et préparer des conceptions préliminaires afin de comprendre leurs incidences sur le paysage et le bâtiment historiques.

Travaux en cours

Depuis mars 2020, des experts en conservation du patrimoine et des travailleurs de métiers spécialisés ont effectué avec soin la démolition et l'élimination de l'amiante et d'autres matériaux dangereux à l'intérieur de l'édifice du Centre. De même, les travaux ont commencé à l'extérieur de l'édifice, comme l'excavation pour le nouveau Centre d'accueil du Parlement, ainsi que l'enlèvement et la réparation de la maçonnerie de la façade nord, des fenêtres, du toit et des systèmes mécaniques et électriques.

► Excavation

Les travaux d'excavation pour le futur Centre d'accueil du Parlement devant l'édifice du Centre ont commencé à l'été 2020 et devraient durer deux ans. À ce jour, environ 32 % du total des travaux d'excavation ont été réalisés. On estime que l'excavation totale est d'environ 190 000 m³, ce qui représente à peu près 40 000 chargements de camion remplis de pierre. La pierre est recyclée dans des activités de construction locales.



► Démolition, élimination des matières dangereuses et enlèvement des biens patrimoniaux

Ces activités ont débuté à la fin de 2019 dans cinq des sept étages de l'édifice du Centre, y compris le sous-sol. Au printemps 2021, près de 30 % des travaux de démolition et d'élimination des matières dangereuses étaient terminés, avec environ 10 millions de livres de matériaux contenant de l'amiante enlevés. Une quantité supplémentaire de 20 millions de livres sera éliminée d'ici la fin des travaux en 2022. Les travaux minutieux de démolition et d'élimination des matières dangereuses dans les zones à valeur patrimoniale élevée des deuxième et troisième étages commenceront à l'été 2022, y compris les travaux de démolition et d'élimination des matières dangereuses dans les salles de séance de la Chambre des communes et du Sénat.

► Restauration de la maçonnerie

Il va sans dire que la restauration de la maçonnerie de l'édifice du Centre est d'une ampleur considérable. La maçonnerie extérieure couvre 20 000 m² de façade et comprend environ 400 000 pierres. Le cycle extrême de gel et de dégel d'Ottawa a détérioré la maçonnerie au fil des ans. On prévoit qu'environ 35 % de la pierre sera enlevée pour être réparée ou remplacée. Le mortier sera entièrement remplacé et la pierre sera nettoyée au laser.

La restauration de la maçonnerie a commencé sur la façade nord au printemps 2021 après l'achèvement de la première phase de l'échafaudage extérieur.



Un inventaire des pierres a été effectué et des maquettes patrimoniales ont été réalisées. En outre, le dégarnissage du mortier des joints de pierre et la réhabilitation des extrémités de poutres et des linteaux en acier de construction encastrés ont commencé.

Sûreté et sécurité

L'établissement d'un Parlement sûr et sécurisé est un élément central de la vision et du plan à long terme pour la restauration et la modernisation de la Cité parlementaire du Canada depuis la création de la VPLT en 2001.



Afin d'assurer la sécurité des parlementaires et des visiteurs de la Colline du Parlement, une clôture de sécurité a été installée autour du périmètre de construction et restera en place pendant toute la durée du projet. Afin de limiter l'incidence de la construction sur les activités parlementaires, des appareils de contrôle du bruit et des vibrations ont été installés pour capter les niveaux de bruit et de vibrations ambiants. SPAC surveille activement ces niveaux tout au long de la période d'excavation pour s'assurer qu'ils restent dans des limites acceptables.

SPAC a travaillé avec des partenaires parlementaires et d'autres parties prenantes pour élaborer des panneaux d'interprétation sur les palissades de construction qui ont été érigées autour du périmètre du chantier de l'édifice du Centre et du Centre d'accueil du Parlement. L'utilisation d'une bâche décorative ou d'un trompe l'œil (bâche imprimée) pour couvrir les échafaudages atténuera également l'impact

visuel des travaux de construction temporaires tout en assurant la sécurité des travailleurs.

Le nouveau Centre d'accueil du Parlement sera essentiel pour rendre le Parlement plus sûr, plus ouvert et plus accessible. Cette zone souterraine de contrôle sécurisé des visiteurs facilitera l'entrée dans les édifices de l'Ouest et de l'Est, et reliera les trois principaux édifices du Parlement, créant ainsi un complexe parlementaire intégré.

Portée

Le projet de réhabilitation de l'édifice du Centre est le plus grand projet de restauration et de préservation au Canada. Il est reconnu par le Project Management Institute comme un projet d'influence mondiale, se classant au 1^{er} rang au Canada et au 7^e rang en Amérique du Nord. Les travaux majeurs sur cet édifice centenaire emblématique permettront de restaurer les espaces patrimoniaux dans leur état d'origine et de créer une installation moderne qui servira le Canada pendant un autre siècle.

LE PLUS GRAND PROJET DE RESTAURATION ET DE PRÉSERVATION AU

CANADA

- ▶ Réhabilitation de **+70 000** mètres carrés
- ▶ Retrait d'environ **46 600** livres de cuivre pour restaurer le toit
- ▶ Réhabilitation de la surface de maçonnerie – près de **400 000** pierres
- ▶ Remplacement de plus de **1 600** fenêtres
- ▶ Plus de **20 000** biens patrimoniaux
- ▶ Retrait, catalogage et entreposage de plus de **8 000** pierres du mur de Vaux
- ▶ Restauration de **50** pièces de grande valeur patrimoniale, lesquelles contiennent des œuvres d'art canadiennes uniques et irremplaçables

Le projet de réhabilitation de l'édifice du Centre comprendra les caractéristiques suivantes :

- ▶ des installations carboneutres et universellement accessibles ;
- ▶ une sécurité physique et une cybersécurité accrues ;
- ▶ un renforcement structural, une mise à niveau parasismique et une protection exhaustive contre les incendies ;
- ▶ une maçonnerie restaurée, de nouvelles fenêtres et une nouvelle toiture, ainsi que des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie modernes ;
- ▶ un réseau numérique pour soutenir la radiodiffusion et les vidéoconférences modernes ;
- ▶ des locaux fonctionnels supplémentaires pour les activités parlementaires.

La portée des travaux nécessaires pour restaurer et moderniser l'édifice du Centre et construire le Centre d'accueil du Parlement se résume à l'exécution de quatre tâches essentielles :

1. Remplacer et réparer les composants

défaillants (p. ex. maçonnerie, tours, fenêtres, toiture et composants mécaniques et électriques) : Ces travaux sont nécessaires pour répondre aux exigences en matière de santé et de sécurité, soutenir l'intégrité globale du bien et faire en sorte que l'édifice puisse soutenir les activités parlementaires. Ces travaux constituent le principal facteur de coût du projet. Cependant, il n'y a pratiquement aucun élément discrétionnaire. L'amiante doit être enlevé, la maçonnerie doit être restaurée, la toiture et les fenêtres doivent être remplacées et tous les systèmes du bâtiment doivent être enlevés, remplacés et modernisés.

2. Moderniser les éléments pour répondre aux normes et aux codes modernes

(p. ex. résistance sismique, prévention des incendies, accessibilité universelle et durabilité) : Une grande partie des travaux dans l'édifice du Centre consiste à rendre la structure conforme aux codes du bâtiment actuels. Il s'agit de travaux non discrétionnaires destinés à soutenir un complexe parlementaire en activité : leur portée est vaste et ils sont complexes. Par exemple, le bâtiment doit être modernisé pour répondre aux codes d'incendie modernes. À la fermeture de l'édifice du Centre, la couverture de ses gicleurs n'était pas conforme au code actuel. Assurer une protection contre les incendies dans l'ensemble de l'édifice du Centre, qui a une valeur patrimoniale élevée, sera un défi technique. L'édifice doit également être modernisé sur le plan parasismique pour répondre aux exigences des codes actuels. La solution la moins coûteuse et la plus efficace, qui évite d'endommager le tissu patrimonial de l'édifice, est l'isolation des fondations. Ces travaux consistent à

séparer l'édifice du Centre des fondations du Bouclier canadien et à le placer sur plus de 500 isolateurs de fondations, qui agissent essentiellement comme de grands amortisseurs. L'accessibilité universelle et la durabilité sont les domaines qui offrent une certaine souplesse en matière de coûts. L'objectif actuel pour l'édifice du Centre et le Centre d'accueil des visiteurs du Parlement est de dépasser les exigences des codes en ce qui concerne l'accessibilité universelle, dans la mesure du possible, et d'atteindre la carboneutralité.

3. Fournir l'infrastructure nécessaire aux fonctions parlementaires

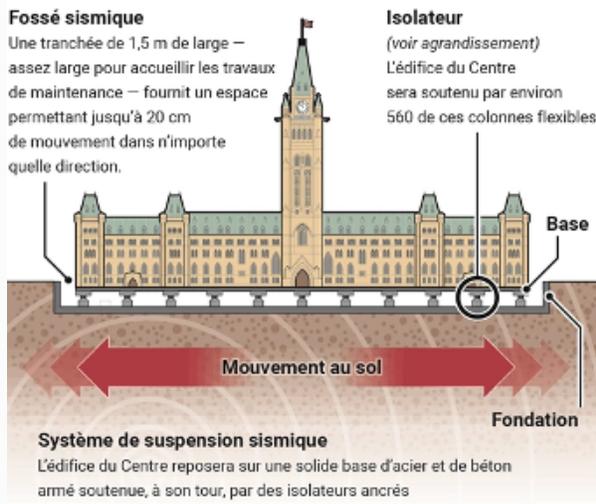
(p. ex., sécurité, chambres, salles de comité, bureaux et services aux visiteurs) : L'objectif premier de l'édifice du Centre et du Centre d'accueil du Parlement est de servir aux activités parlementaires. S'assurer que l'édifice du Centre et le Centre d'accueil du Parlement soutiennent les opérations parlementaires modernes et fournissent une plateforme sûre, sécurisée et connectée pour le Parlement est un objectif essentiel du projet.

COMMENT FONCTIONNE L'ISOLATION DES FONDATIONS

Édifice du Centre

Fossé sismique

Une tranchée de 1,5 m de large — assez large pour accueillir les travaux de maintenance — fournit un espace permettant jusqu'à 20 cm de mouvement dans n'importe quelle direction.



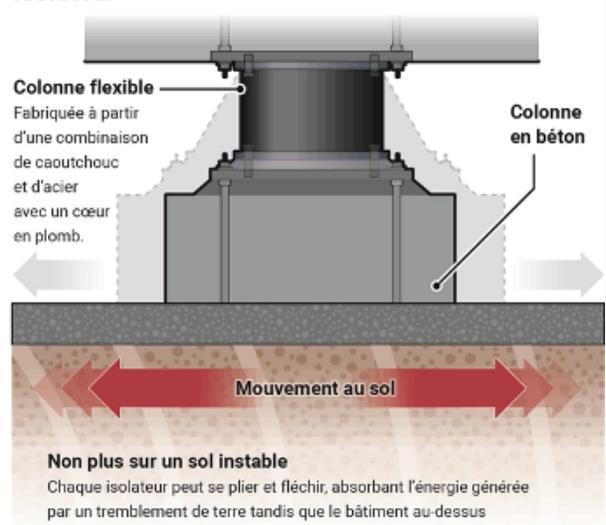
Système de suspension sismique

L'édifice du Centre reposera sur une solide base d'acier et de béton armé soutenue, à son tour, par des isolateurs ancrés aux fondations du bâtiment.

Isolateur

(voir agrandissement)
L'édifice du Centre sera soutenu par environ 560 de ces colonnes flexibles.

Isolateur



Non plus sur un sol instable

Chaque isolateur peut se plier et fléchir, absorbant l'énergie générée par un tremblement de terre tandis que le bâtiment au-dessus reste relativement immobile.

SOURCE : Sénat du Canada

Les exigences fonctionnelles ont été établies par les partenaires parlementaires dans le cadre de la gouvernance parlementaire.

4. Permettre à l'édifice du Centre d'accueillir un plus grand nombre de Canadiens d'une manière sûre, sécuritaire et engageante

(services aux visiteurs) : La Colline du Parlement accueille des millions de visiteurs chaque année et SPAC s'engage à maintenir une expérience positive. Le nouveau Centre d'accueil du Parlement offrira une porte d'entrée invitante et universellement accessible au Parlement du Canada, accueillant les groupes scolaires et de plus en plus de Canadiens et de visiteurs internationaux qui viennent au Parlement.

L'édifice du Centre et le Centre d'accueil du Parlement devraient être achevés en 2030-2031. Le Parlement procédera alors à une mise en service et à des essais approfondis, l'objectif étant d'ouvrir le Parlement l'année suivante.

Conception

L'ajout du Centre d'accueil du Parlement pose un défi de conception intéressant : intégrer des mesures de sécurité dans une nouvelle installation qui est invitante et accueillante pour

le public. De plus, cette nouvelle construction doit être intégrée au paysage patrimonial — la grande pelouse et l'édifice du Centre. Rendre l'édifice du Centre universellement accessible et carboneutre pose aussi des défis de taille en matière de conception et d'ingénierie.

SPAC a consulté ses partenaires parlementaires par le biais de structures de gouvernance officielles afin d'obtenir des directives sur les besoins en matière de conception parlementaire. SPAC a consulté ses partenaires parlementaires pour définir clairement les besoins du projet pour les bureaux, les salles de comité et de réunion, les chambres et les vestibules, la sécurité, l'alimentation et les services aux médias et aux visiteurs. Le processus de conception hautement collaboratif a également inclus des partenaires tels que la Commission de la capitale nationale (CCN) et le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine de Parcs Canada. En raison de l'importance du travail de conception et de sa complexité, SPAC a également collaboré avec la Commission de la capitale nationale et l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC).



L'institut royal d'architecture du Canada est heureux de participer au projet historique de modernisation de l'édifice du Centre. Je tiens à saluer les mesures prises en faveur d'une approche inclusive, réfléchie et durable dans le cadre de la conception de cet important symbole national pour notre pays. Ce projet contribuera à rendre notre siège emblématique de la démocratie plus invitant et plus accueillant pour tous les Canadiens.



John Brown, président,
Institut royal d'architecture du Canada

L'IRAC a réuni un certain nombre d'éminents architectes et professionnels de la conception canadiens, ainsi qu'un ancien architecte du Capitole, à Washington, D.C., pour former un comité indépendant d'examen de la conception qui fournira des commentaires sur l'orientation de la conception. Ces travaux ont permis à SPAC d'établir une portée bien définie, une estimation des coûts de base et un calendrier, ainsi qu'un large consensus sur les éléments clés du projet, notamment :

- ▶ la taille du Centre d'accueil du Parlement, et l'utilisation d'une entrée centrale pour les Canadiens visitant le Parlement ;
- ▶ la décision de mettre à profit les cours extérieures auparavant inaccessibles et inutilisées pour en faire de nouveaux espaces fonctionnels qui rendront l'édifice du Centre plus ouvert et plus accessible aux Canadiens, ainsi qu'une installation plus fonctionnelle et durable ;
- ▶ la création de nouveaux étages au-dessus du Hall d'honneur offrira également un espace partagé aux parlementaires ;
- ▶ la décision de la Chambre des communes de restaurer et de moderniser sa salle patrimoniale existante en fonction de la

croissance prévue du nombre de députés ;

- ▶ le choix de conserver la salle du Cabinet dans l'édifice de l'Ouest, compte tenu du manque d'espace dans l'édifice du Centre.

Par ailleurs, SPAC a retenu les services d'un tiers estimateur de coûts de renommée internationale (Turner & Townsend) pour valider de façon indépendante les estimations de coûts pour l'édifice du Centre et le Centre d'accueil du Parlement. Compte tenu de l'importance du projet et de sa complexité, Turner & Townsend devra valider la méthodologie globale de calcul des coûts, de confirmer les coûts probables de construction de base et d'examiner les fonds alloués à la gestion du projet et aux honoraires des experts-conseils.

Cet exercice est d'autant plus important que l'on estime que le coût de l'édifice du Centre sera déterminé par les travaux essentiels requis pour respecter les codes du bâtiment, assurer la santé et la sécurité, restaurer le patrimoine bâti de l'espace et moderniser l'édifice pour répondre aux besoins fonctionnels du Parlement. On s'attend à ce que l'analyse porte surtout sur les coûts liés à la mécanique et à l'électricité ainsi qu'à la structure (y compris les travaux parasismiques et d'excavation) pour l'édifice du Centre et le Centre d'accueil du Parlement.



Avantages pour les Canadiens

Il y a de nombreux avantages pour les Canadiens qui s'étendront bien au-delà de la Colline du Parlement, en plus d'assurer que l'édifice du Centre puisse soutenir les opérations parlementaires modernes et le Canada pour un autre siècle.

La création d'emplois et de débouchés économiques pour les Canadiens et les entreprises du pays se concrétise déjà, avec environ 4 000 emplois créés et plus de 500 entreprises mobilisées jusqu'à présent. L'accélération du rythme des activités de construction entraînera la création de plus de 70 000 emplois dans un large éventail de secteurs économiques, allant des métiers spécialisés et des travailleurs de la construction aux architectes, aux ingénieurs et aux fabricants partout au pays. En outre, le projet permet de combler le manque de compétences spécialisées chez les jeunes Canadiens et de renforcer les capacités des collectivités autochtones.

De plus, SPAC s'est engagé à faire de l'édifice du Centre et de la Cité parlementaire un modèle de durabilité. L'édifice du Centre, qui était l'un des biens les moins performants et les plus émetteurs de GES de SPAC, sera transformé en une installation carboneutre. La consommation d'énergie sera réduite de plus de 75 % et la consommation d'eau de plus de 50 %. Non seulement ces améliorations permettront de réduire les coûts, mais elles contribueront à l'objectif du Canada de bâtir une économie durable et à croissance propre pour tous les Canadiens.

SPAC veille également à ce que l'édifice du Centre et l'ensemble de la Cité parlementaire soient modernisés afin de respecter ou de dépasser les normes d'accessibilité actuelles. Tous les aspects, y compris les chambres, les galeries publiques, les couloirs, les toilettes, l'éclairage, l'acoustique et même le choix des meubles, sont soigneusement planifiés avec les partenaires de l'accessibilité afin d'offrir un environnement inclusif, accessible et confortable pour tous les Canadiens.

**CRÉERA
+70 000
EMPLOIS À L'ÉCHELLE
NATIONALE**

dans des domaines tels que
l'ingénierie, la construction,
l'architecture **et la conception**



4 000

EMPLOIS
déjà créés dans le
cadre du projet

**Stages
initiaux
avec**

400

TRAVAILLEURS
sur le site et près de
1 500 employés à
l'apogée du projet

50 
ÉTUDIANTS

+500

COMPAGNIES
venant des quatre coins
du Canada déjà
impliquées dans le projet

10 
**UNIVERSITÉS ET
COLLÈGES CANADIENS**

Plus de 400 travailleurs de la construction sont présents sur le site chaque jour, et ce chiffre passera à plus de 1 500 au fil de l'avancement du projet.

PARTENARIATS

Les partenariats sont essentiels pour faire avancer la vision et le plan à long terme sur des bases solides. Les partenariats permettent à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) de tirer parti des connaissances et de l'expertise d'un large éventail d'acteurs. Au premier rang de nos partenariats figurent nos partenaires parlementaires : le Sénat du Canada, la Chambre des communes, la Bibliothèque du Parlement, ainsi que le Service de protection parlementaire. De plus, SPAC collabore régulièrement avec un certain nombre d'experts et de parties prenantes afin de s'assurer que la vision et le plan à long terme, ainsi que les projets connexes, intègrent des approches inclusives, fonctionnelles, flexibles et créatives qui façonnent les travaux de réhabilitation au sein de la Cité parlementaire.



Partenaires autochtones

Au cours des dernières années, SPAC a apprécié l'occasion de travailler plus étroitement avec les organisations autochtones et les communautés algonquines locales dans l'esprit de la réconciliation. Ces relations fondamentales continuent de croître et de se développer.

En 2020-2021, SPAC a continué à travailler en collaboration avec la Nation algonquine sur plusieurs projets. L'une de ces initiatives consistait à évaluer et à transférer l'artefact datant d'avant l'arrivée des Européens trouvé lors des travaux archéologiques effectués à l'édifice du Centre. Cet artefact a été identifié, en collaboration avec des archéologues experts et en partenariat avec les communautés de Kitigan Zibi et de Pikwakanagan, comme étant un mòkomàn (mot algonquin pour couteau). On pense que le mòkomàn a environ 4 000 ans et qu'il a été fabriqué entre la fin de la période archaïque et le début de la période sylvicole.



Rendu du mòkomàn (couteau) datant d'avant l'arrivée des Européens

Malgré la pandémie, les plans et les mesures logistiques visant à rendre le mòkomàn à la Nation algonquine se poursuivent et ont donné lieu à plusieurs nouvelles possibilités de partenariat.



C'est un développement très positif et encourageant. Grâce à ce seul artefact, SPAC a établi une nouvelle relation avec les deux communautés.



Ian Badgley, archéologue, Commission de la capitale nationale



C'est la première fois qu'un artefact d'une telle importance trouvé par le gouvernement nous est rendu. Je pense que c'est un geste très honorable de la part du gouvernement du Canada de le faire et de nous tendre la main en premier lieu. Je suis très fier de cela. Cela a permis de créer une nouvelle relation, qui s'est même transformée en amitié, avec l'équipe qui nous a rendu la main.



Douglas Odjick, conseiller, Kitigan Zibi Anishinabeg

En juin 2019, les parlementaires ont approuvé la création de panneaux explicatifs et décoratifs à grande échelle composés de grandes photos monochromes entrecoupées de textes d'interprétation pour la grande pelouse afin d'améliorer l'expérience des visiteurs pendant les travaux de construction de l'édifice du Centre.

Les panneaux et les images transmettent de l'information sur le Parlement et sur les travaux de réhabilitation en cours et guident les visiteurs. Ce projet s'est avéré une excellente occasion de collaborer une fois de plus avec nos partenaires autochtones et de créer conjointement du contenu pour raconter une partie de l'histoire du peuple Anishinabeg, ainsi que pour reconnaître les trois groupes distincts de peuples autochtones au Canada : les Premières nations, les Inuits et les Métis.

Pour créer ces panneaux d'interprétation, SPAC a travaillé en étroite collaboration avec les communautés algonquines locales de Pikwakanagan et de Kitigan Zibi afin d'élaborer une vue d'ensemble de l'histoire

des Anishinabeg dans cette région depuis des temps immémoriaux et de souligner et présenter les aspects actuels de leur mode de vie. SPAC a également collaboré avec l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis, qui ont fourni de précieuses informations sur les peuples autochtones à transmettre aux visiteurs. En collaboration avec les communautés autochtones et les partenaires parlementaires, les panneaux d'interprétation présents sur les palissades de construction érigées autour du périmètre de l'édifice du Centre et du chantier du Centre d'accueil du Parlement ont été mis en place avant la première Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, le 30 septembre 2021.



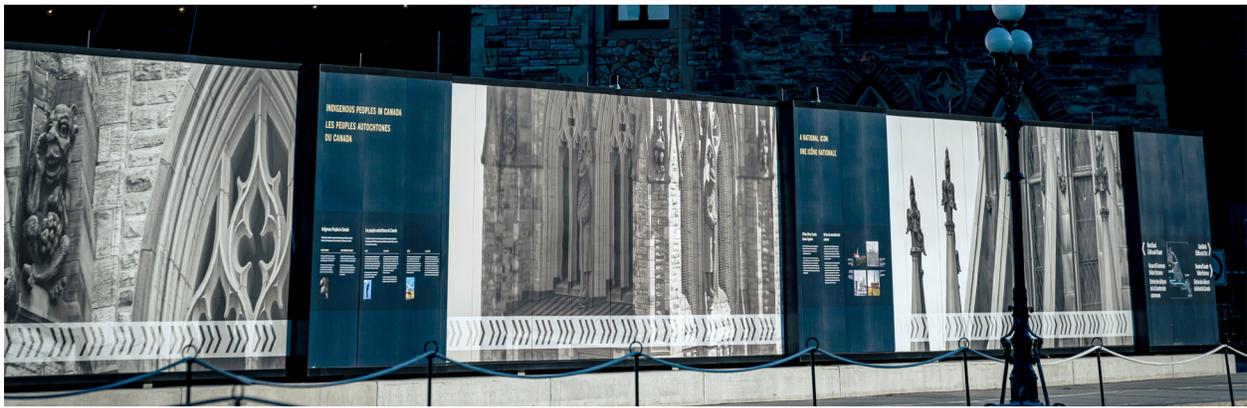


Image : Des panneaux et des images bilingues transmettent des renseignements sur le Parlement, sa réhabilitation et la Colline comme lieu de rassemblement. Ils offrent de l'information d'orientation aux visiteurs, ainsi que des renseignements sur les Premières nations, les Inuits et les Métis du Canada, en particulier sur la Nation algonquine Anishinabeg, dont le territoire ancestral comprend la Colline du Parlement.

SPAC a également continué à travailler en étroite collaboration avec les communautés algonquines locales de Pikwakanagan et de Kitigan Zibi et avec la Nation algonquine Anishinabeg sur d'autres projets, notamment la création d'une école de fouilles archéologiques. Ce nouveau projet vise à offrir des formations aux Algonquins Anishinabeg en techniques de fouilles archéologiques sur leur territoire traditionnel. Il s'agit d'une initiative passionnante qui pourrait bien s'étendre à des participants d'autres groupes autochtones. Cette collaboration visera à renforcer les capacités des communautés en matière d'archéologie et de disciplines connexes en encourageant une participation active à la protection et à la préservation directe des artefacts, des caractéristiques et des emplacements des sites, ainsi que des souvenirs qu'ils contiennent.

SPAC a également commencé à travailler avec des partenaires parlementaires et autochtones afin d'examiner de quelle façon des éléments de conception autochtone pourraient être incorporés dans le nouveau Centre d'accueil du Parlement.

Experts de l'industrie

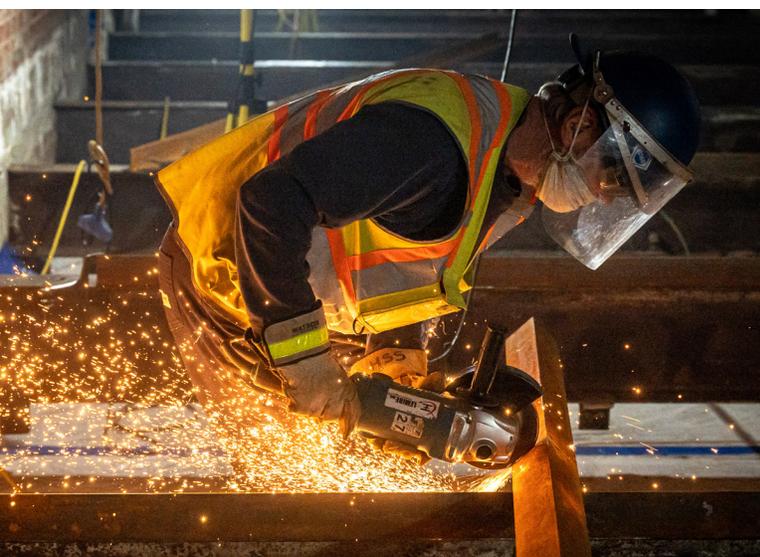
Des échanges réguliers avec l'industrie de la construction ont été essentiels pour déterminer la capacité et les possibilités de croissance dans des métiers particuliers afin de répondre aux besoins des divers projets en cours. SPAC collabore régulièrement avec l'Association canadienne de la construction. Ce partenariat établi a permis à SPAC de réagir rapidement aux restrictions liées à la COVID et de mettre en œuvre de nouvelles procédures pour permettre la poursuite des travaux de construction tout en assurant la sécurité des travailleurs.

La collaboration étroite avec des experts de l'industrie a également mis en évidence le besoin d'artisans qualifiés qui comprennent comment travailler avec des matériaux historiques et la meilleure façon de les conserver.

Par exemple, le programme des stagiaires de l'Université Carleton permet non seulement de tirer parti de l'expertise en modélisation des données du bâtiment (MDB) pour soutenir la conservation du patrimoine, mais aussi de faire connaître à

ces jeunes apprentis l'histoire vivante que représente l'édifice du Centre et ses diverses équipes d'experts. Plus important encore, il leur donne une formation professionnelle et des connaissances qui les aideront dans leurs projets futurs. Certains de ces stagiaires ont continué à travailler sur les projets de la Cité parlementaire après avoir obtenu leur diplôme.

Un autre partenaire clé de SPAC est l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC). Cette précieuse relation permet de s'assurer que la conception de classe mondiale demeure au cœur de certains des plus importants édifices publics de notre pays. L'IRAC a appuyé le projet de réhabilitation de l'édifice du Centre en créant un comité indépendant d'examen de la conception composé d'éminents architectes et professionnels canadiens de la conception, ainsi que d'un ancien architecte du Capitole à Washington, D.C., afin de fournir une rétroaction sur l'orientation de la conception de l'édifice du Centre et du Centre d'accueil du Parlement.



De même, le partenariat avec l'IRAC soutient également le concours de conception de l'îlot 2. Pour ce concours international de conception, l'IRAC a désigné des conseillers professionnels pour superviser l'ensemble du processus

de concours et a créé un jury indépendant, permettant ainsi à SPAC de profiter d'une richesse de connaissances et d'expériences.

À mesure que les travaux sur la durabilité avancent en vue d'atteindre les objectifs environnementaux du gouvernement, SPAC travaille en partenariat avec le Conseil du bâtiment durable du Canada afin de cerner les problèmes existants, les pratiques exemplaires et les possibilités de mise en œuvre dans les immeubles et les terrains de la Cité parlementaire.



Plusieurs autres partenaires ont également apporté leur expertise et leur soutien en participant au Comité consultatif sur l'accessibilité. L'Institut national canadien pour les aveugles (INCA), la Fondation Rick Hansen, la Marche des dix sous, l'Association des Sourds du Canada, Lésions médullaires Canada, l'Association des malentendants canadiens, Accès Troubles de la Communication Canada et l'Association pour la santé environnementale du Québec fournissent des renseignements précieux qui permettront à SPAC de se tenir au courant des principales initiatives en matière d'accessibilité universelle et d'élaborer un examen et un plan d'action complets et inclusifs en matière d'accessibilité universelle.

Le maintien d'une expérience positive pour les visiteurs pendant que SPAC modernise et réhabilite ces sites patrimoniaux importants est également une considération importante. Afin d'atténuer l'incidence des travaux de construction, SPAC s'est associée à la Ville d'Ottawa pour mettre en place des vitrines d'exposition le long de la rue Sparks. SPAC a également travaillé en étroite collaboration avec les organismes qui offrent une expérience aux visiteurs sur la Colline du Parlement afin de s'assurer que leurs activités se poursuivent sans entrave. Par exemple, SPAC a collaboré avec le ministère du Patrimoine canadien pour s'assurer que l'édifice du Centre puisse demeurer la scène centrale du spectacle son et lumière. Des dispositions ont également été prises avec le ministère de la Défense nationale afin de continuer à offrir la relève de la garde. La Colline du Parlement est devenue un tel arrêt emblématique pour toute visite de la capitale nationale que SPAC maintient des

engagements réguliers avec les organisations touristiques locales pour partager l'information sur les projets de réhabilitation et tenir ces organisations, ainsi que leurs membres, au courant de tout nouveau développement.

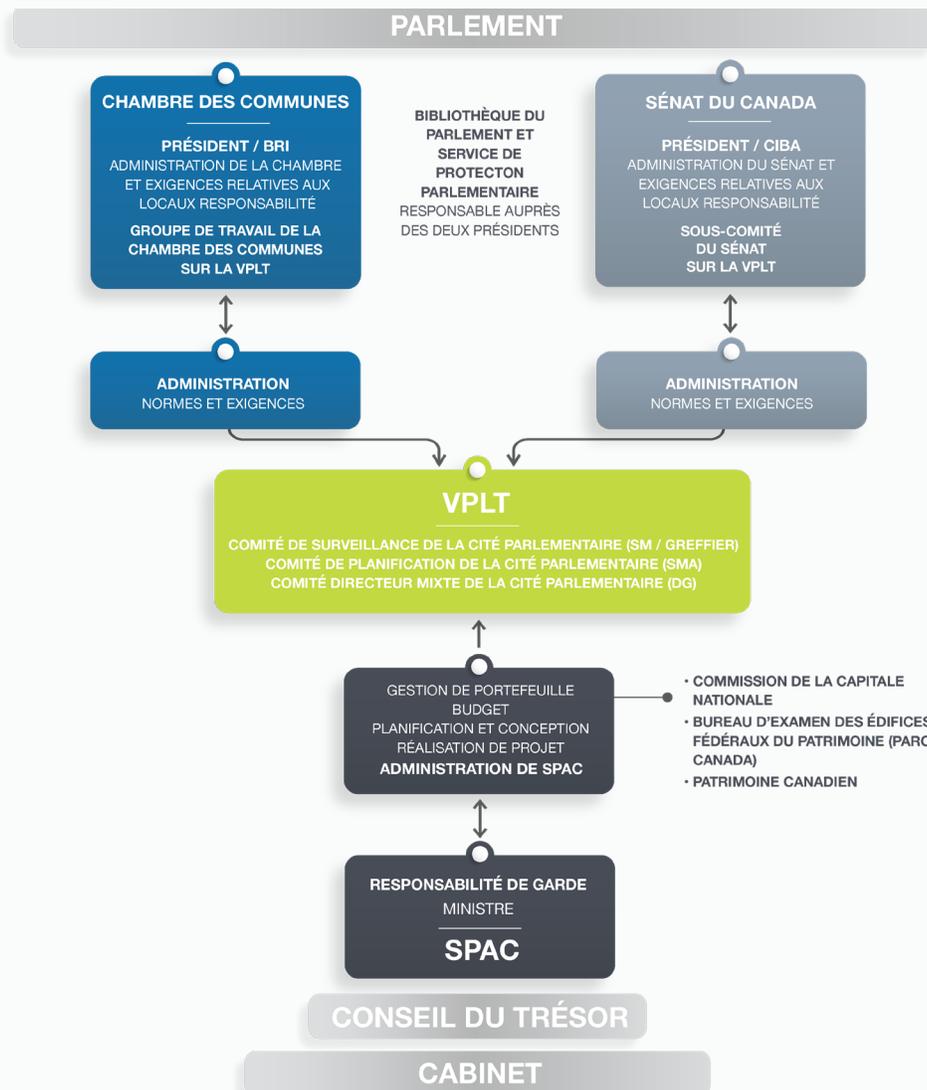
Ces partenariats et ces relations précieuses sont la pierre angulaire de notre succès dans la réalisation de projets qui reflètent l'excellence en conception et une saine gestion dans la préservation et la modernisation de ces icônes du patrimoine afin qu'elles puissent servir le Canada au 21^e siècle et au-delà. Qu'il s'agisse de nos nombreuses communautés et de nos partenaires nationaux qui soutiennent notre vision ou de la participation de la prochaine génération aux programmes d'apprentissage dans le cadre de nos projets de construction, nous continuerons à entretenir ces relations à mesure que nous actualiserons notre vision et notre plan à long terme.



LA GOUVERNANCE DE LA VISION ET DU PLAN À LONG TERME

La vision et le plan à long terme (VPLT) constitue un partenariat entre le Parlement et le gouvernement du Canada. La structure en place de gouvernance intégrée réunit Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), l'administration du Sénat et de la Chambre des communes, ainsi que la Bibliothèque du Parlement et le Service de protection parlementaire. L'administration parlementaire dirige les activités de mobilisation concernant

les exigences parlementaires avec le Parlement par l'entremise de comités établis au sein du Sénat et de la Chambre des communes. SPAC dirige les activités de mobilisation par l'entremise du gouvernement afin d'obtenir le financement et les autorisations nécessaires à la mise en œuvre du programme par l'entremise de la gouvernance du processus décisionnel en matière d'investissement de SPAC et du Conseil du Trésor.





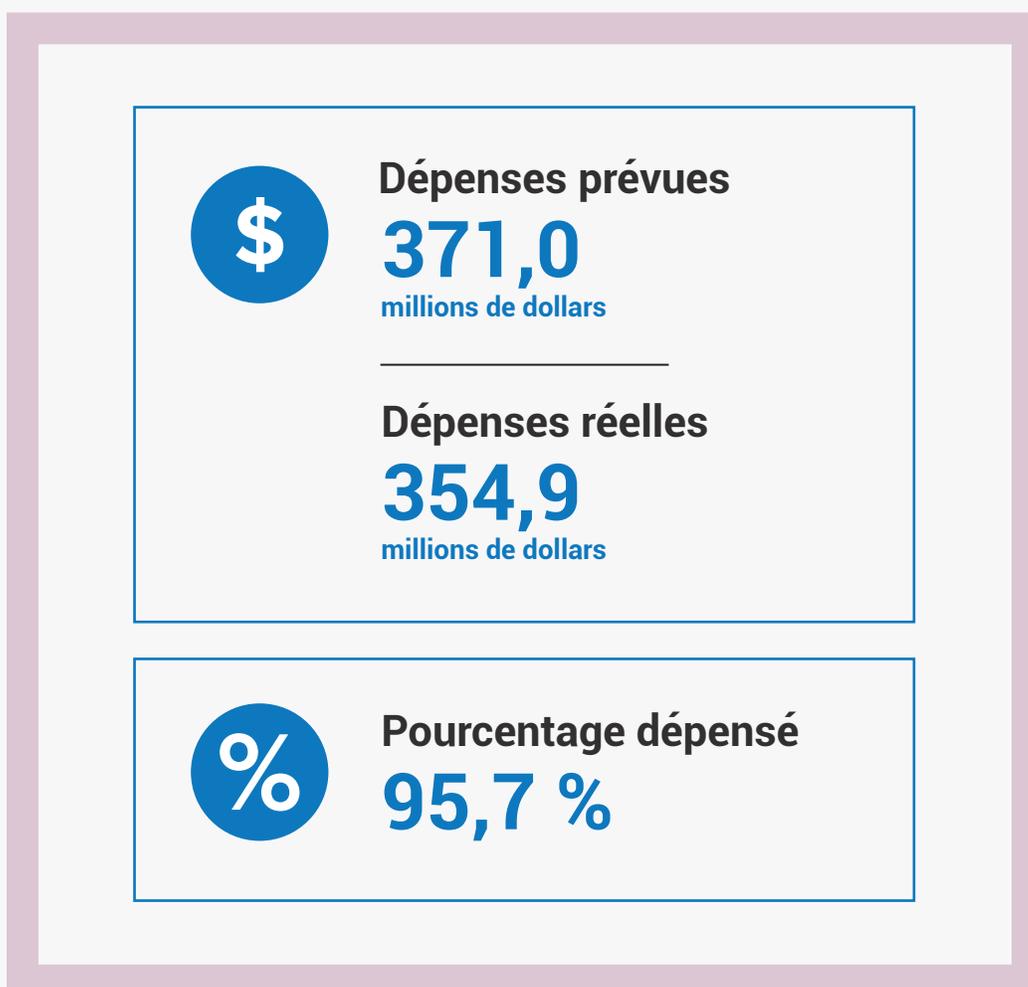
RENDEMENT FINANCIER DES PROGRAMMES

FAITS SAILLANTS FINANCIERS DE L'EXERCICE

REMARQUE : le contenu de ce rapport a souligné plusieurs projets et initiatives hors du cadre de l'exercice 2020-2021. Cependant, tous les tableaux financiers reflètent les dépenses effectuées jusqu'au 31 mars 2021.

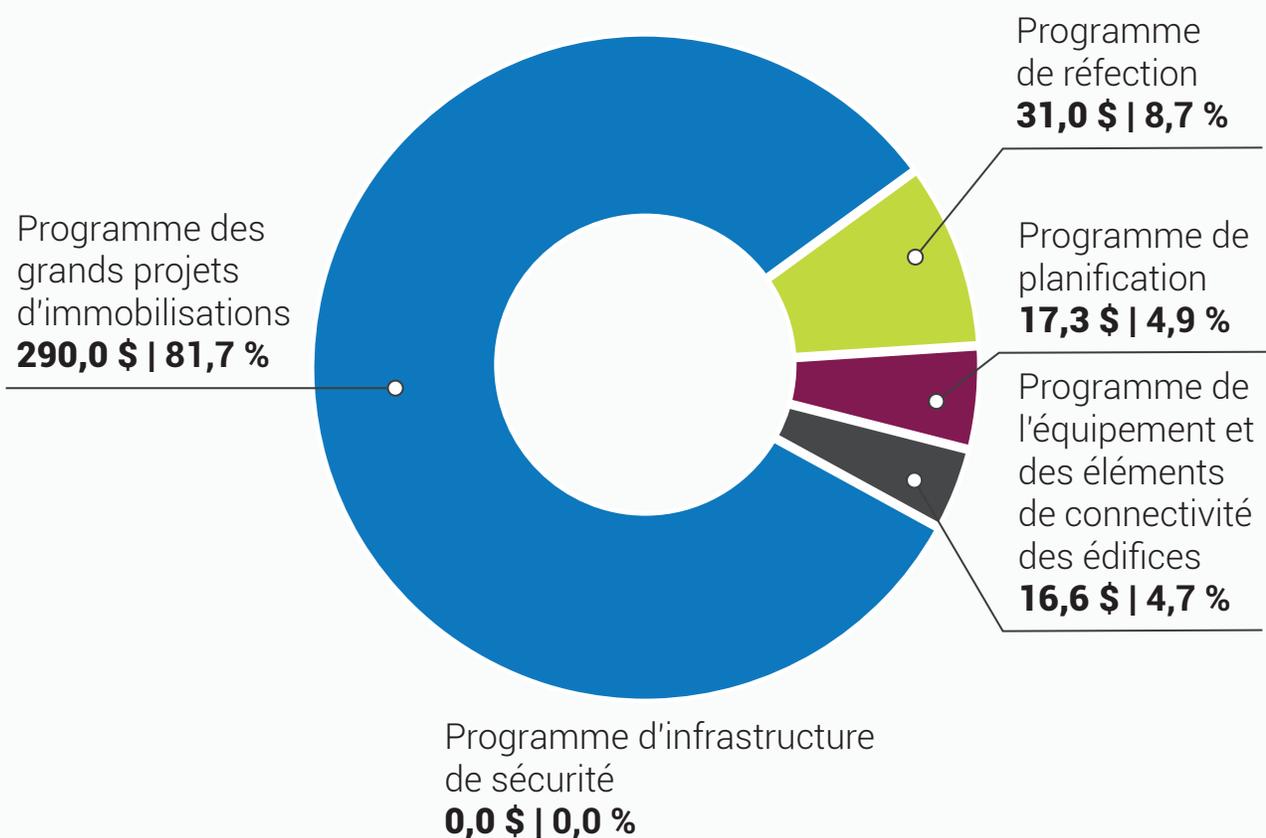
D'importants progrès ont été réalisés en 2020-2021 pour faire avancer la VPLT, ainsi que la planification de projets à venir. Les dépenses totales liées à la VPLT s'élevaient à 354,9 millions de dollars, comme on peut le constater à la figure 1. 73 % des dépenses totales ont servi à faire avancer le programme de réhabilitation de l'édifice du Centre et la phase 1 du projet de réhabilitation de l'édifice de l'Est.

► **Figure 1. Dépenses de la vision et du plan à long terme pour l'exercice financier 2020-2021**

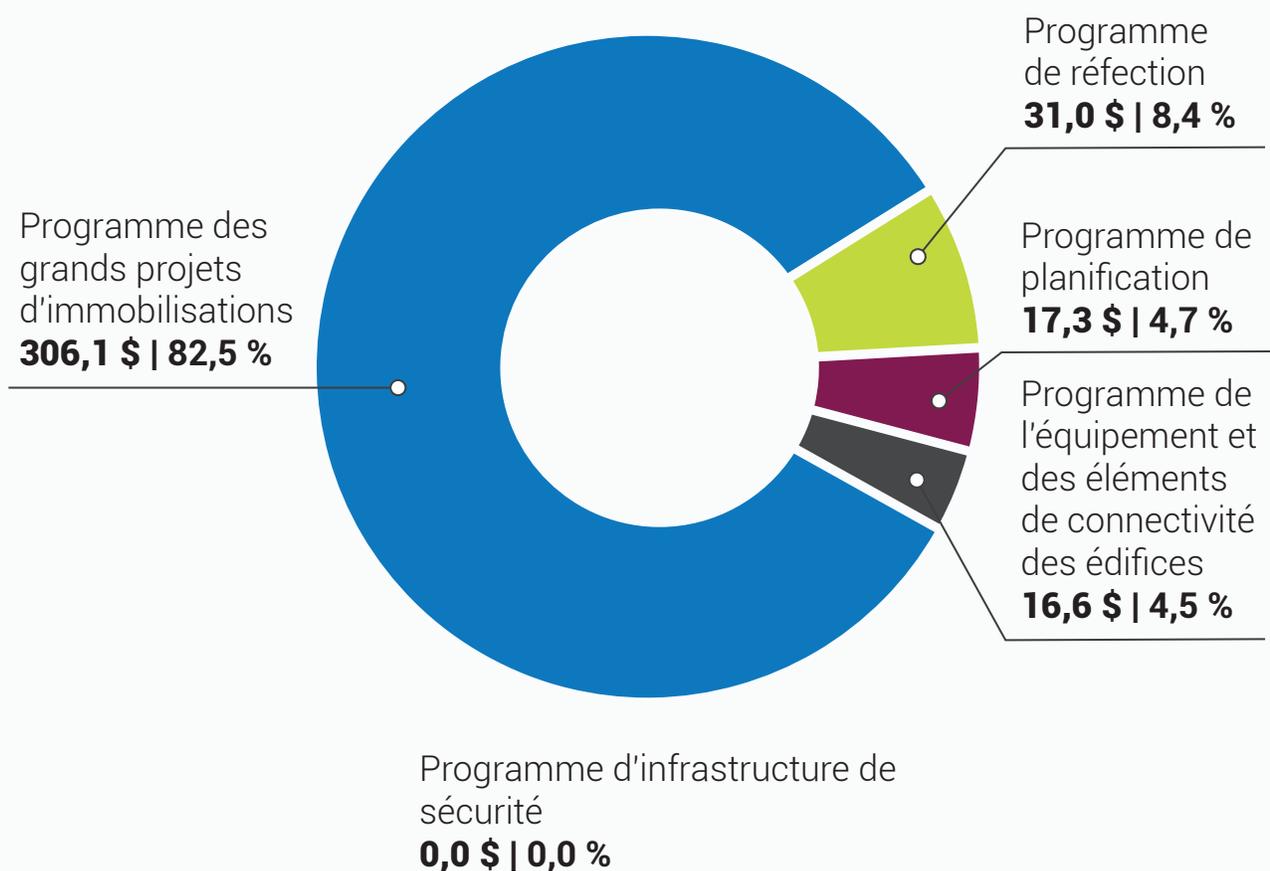


La figure 2 présente une ventilation des cinq programmes. Le Programme des grands projets d'immobilisations représentait 81,7 % de toutes les dépenses liées à la VPLT, alors que le Programme de planification (4,9 %), le Programme de l'équipement et des éléments de connectivité des édifices (4,7 %) et le Programme de réfection (8,7 %) représentaient de plus petites parties des dépenses. En 2020-2021, aucune dépense n'a été effectuée pour le Programme d'infrastructure de sécurité.

► **Figure 2. Dépenses totales par programme de la vision et du plan à long terme – exercice financier 2020-2021 (en millions de dollars)**



► Figure 3. Budget total par programme de la vision et du plan à long terme – exercice financier 2020-2021 (en millions de dollars)



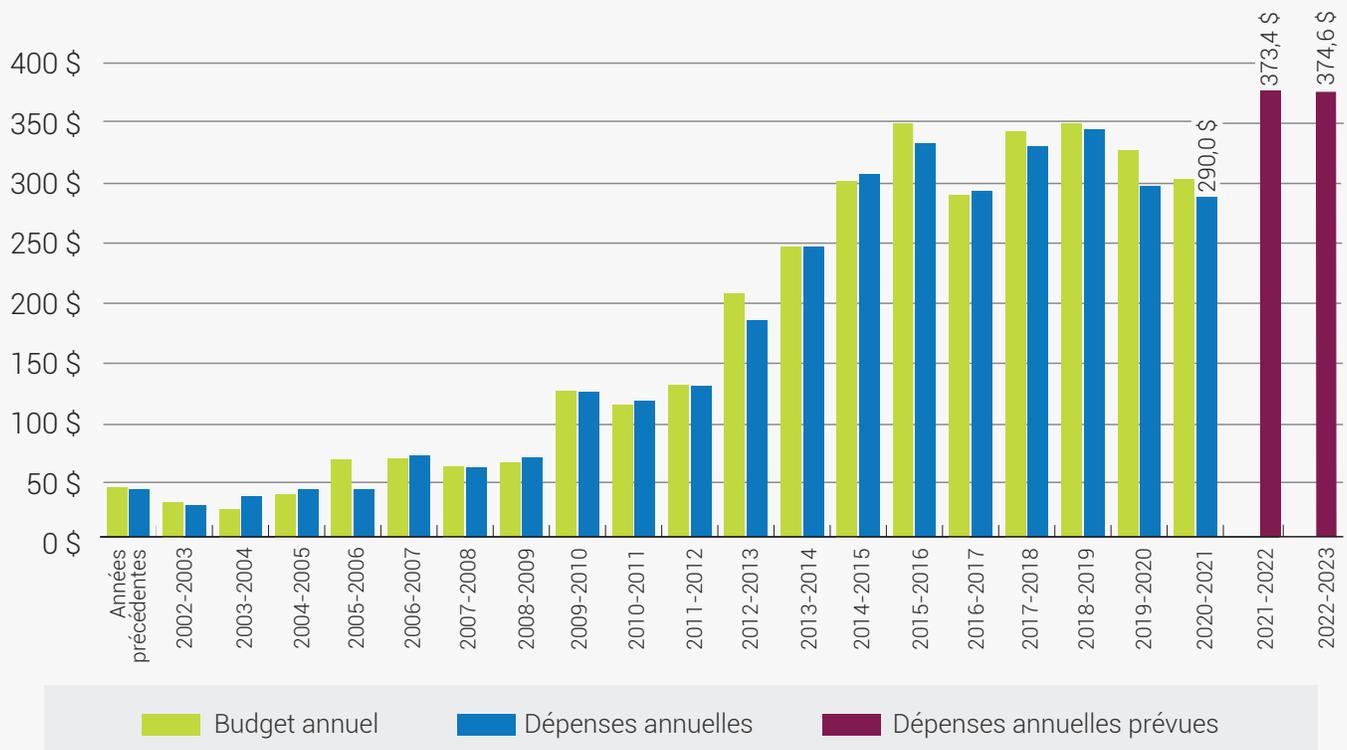
Programme des grands projets d'immobilisations

Le Programme des grands projets d'immobilisations permet de gérer les projets de réhabilitation et les projets de nouvelles constructions. Cela comprend la construction et l'aménagement de tous les édifices de la Cité parlementaire, et ce, pour les locaux provisoires et permanents.

Rendement financier

- ▶ Les dépenses liées au Programme des grands projets d'immobilisations se sont élevées à 290 millions de dollars, ce qui représente une baisse par rapport aux dépenses des exercices précédents. Ce résultat était attendu en raison du fait que les grands projets ont été terminés avant la mise en œuvre du prochain programme de travail continu (figure 4).
- ▶ Tous les projets du Programme ont été réalisés dans le respect des délais, de la portée et du budget.
- ▶ À l'avenir, les dépenses annuelles totales du Programme des grands projets d'immobilisations devraient être considérablement plus élevées en raison de l'augmentation des travaux prévus pour les projets de réhabilitation de l'édifice du Centre et du complexe du Centre d'accueil du Parlement, et de l'ajout du projet de réhabilitation de l'îlot 2.

► **Figure 4. Dépenses, prévisions et budgets annuels du Programme des grands projets d'immobilisations de la vision et du plan à long terme – exercice financier 2020-2021 (en millions de dollars)**



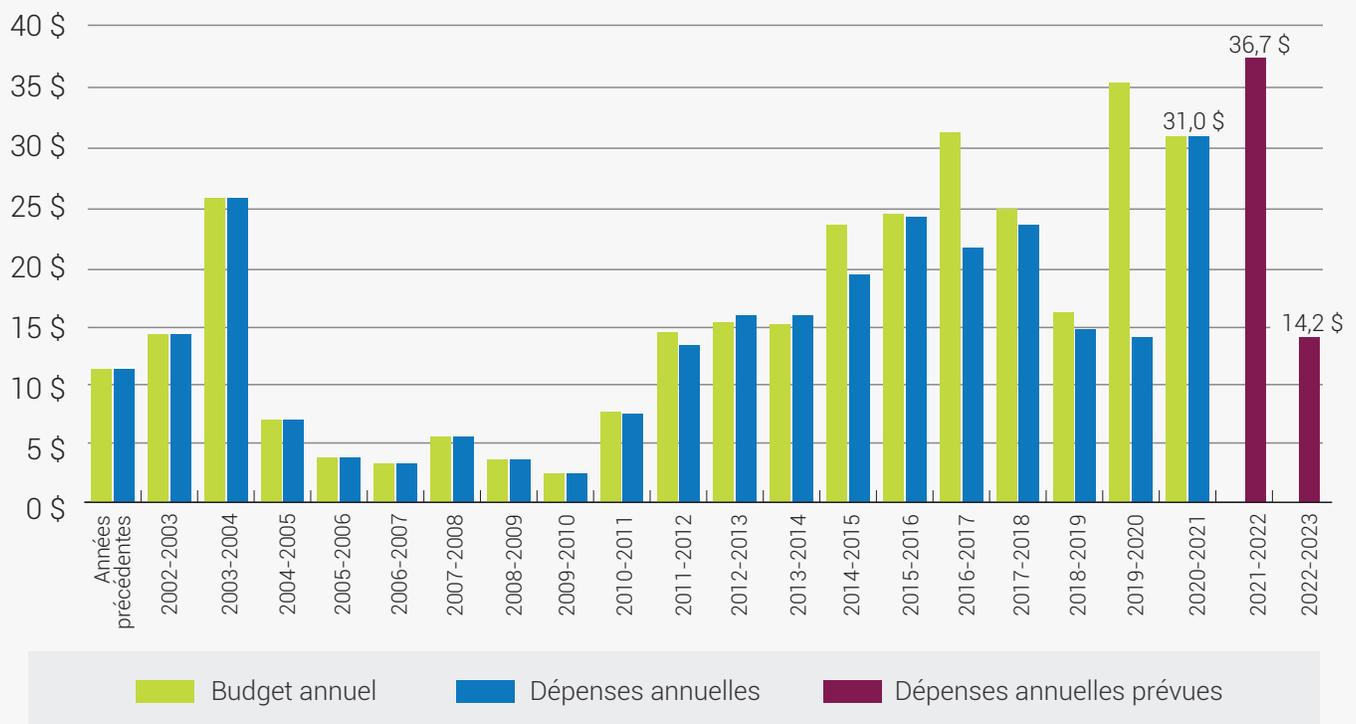
Programme de réfection

Le Programme de réfection englobe des projets réalisés dans des édifices qui sont occupés et opérationnels, mais qui n'ont pas encore été entièrement réhabilités.

Rendement financier

- ▶ Les dépenses liées au Programme de réfection étaient de 31 millions de dollars (Figure 5), ce qui représente une augmentation en raison des travaux prévus pour la phase 1 du projet de réhabilitation de l'édifice de l'Est, la mise en œuvre de l'éclairage de l'édifice de l'Ouest, la gestion de la végétation de la pente nord et les projets d'accessibilité de la Porte de la reine.
- ▶ Tous les projets du Programme de réfection ont été réalisés dans le respect des délais, de la portée et du budget.
- ▶ À l'avenir, les dépenses annuelles totales du Programme de réfection devraient également augmenter à mesure que davantage d'édifices sont entièrement réhabilités et que les programmes permettent le début de la mise en œuvre des améliorations du terrain (par exemple : la mise en œuvre de l'éclairage de l'édifice de l'Ouest et la gestion de la végétation de la pente nord).

▶ **Figure 5. Dépenses, prévisions et budgets annuels du Programme de réfection de la vision et du plan à long terme – exercice financier 2020-2021 (en millions de dollars)**



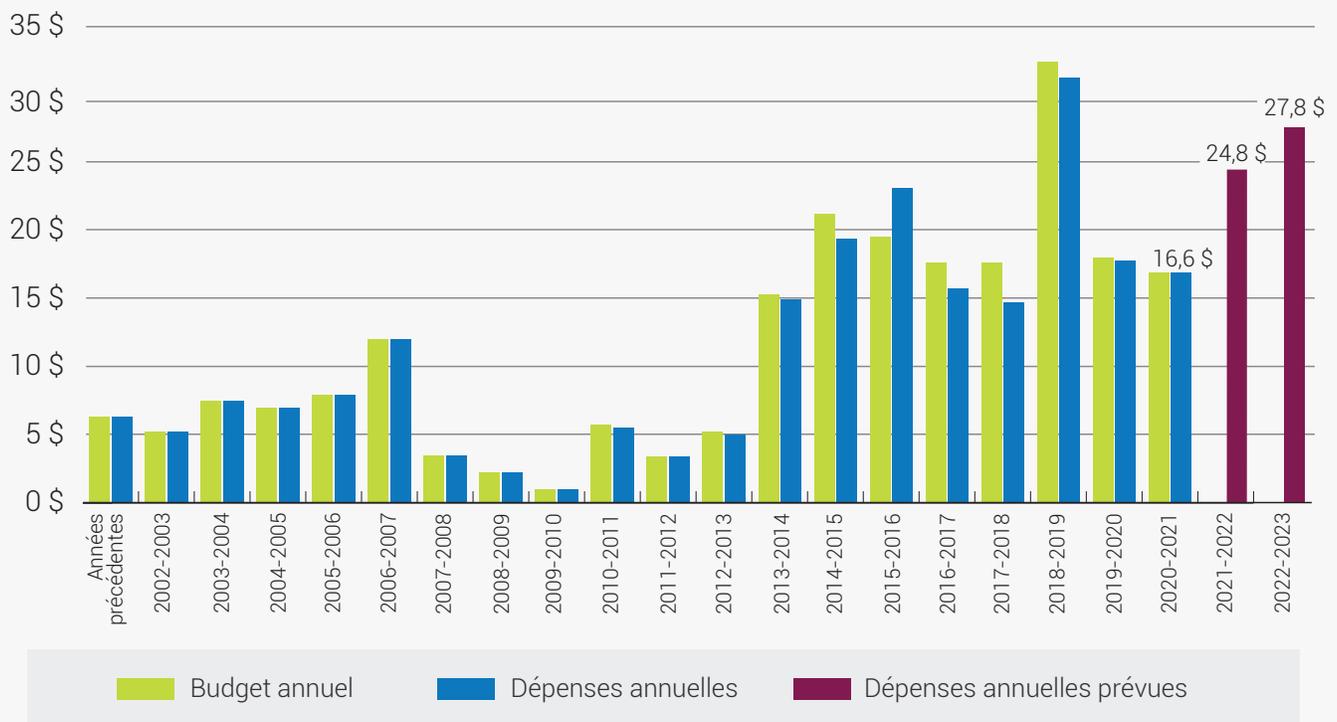
Programme de l'équipement et des éléments de connectivité des édifices

Le Programme de l'équipement et des éléments de connectivité des édifices consiste à moderniser l'infrastructure des technologies de l'information (TI) et de communication dans plus de 30 édifices de la Cité parlementaire afin de répondre aux besoins opérationnels et modernes des parlementaires.

Rendement financier

- ▶ Les dépenses liées au Programme de l'équipement et des éléments de connectivité des édifices se sont élevées à 16,6 millions de dollars, ce qui représente une baisse par rapport aux dépenses de l'exercice financier précédent (figure 6).
- ▶ Tous les projets du Programme ont été réalisés dans le respect des délais, de la portée et du budget.
- ▶ Les dépenses annuelles totales du Programme devraient augmenter légèrement à mesure que les travaux progressent, principalement en raison de l'augmentation des travaux prévus pour le projet de reprise après sinistre des centres de données.

▶ **Figure 6. Dépenses, prévisions et budgets du Programme de l'équipement et des éléments de connectivité des édifices de la vision et du plan à long terme – exercice financier 2020-2021 (en millions de dollars)**



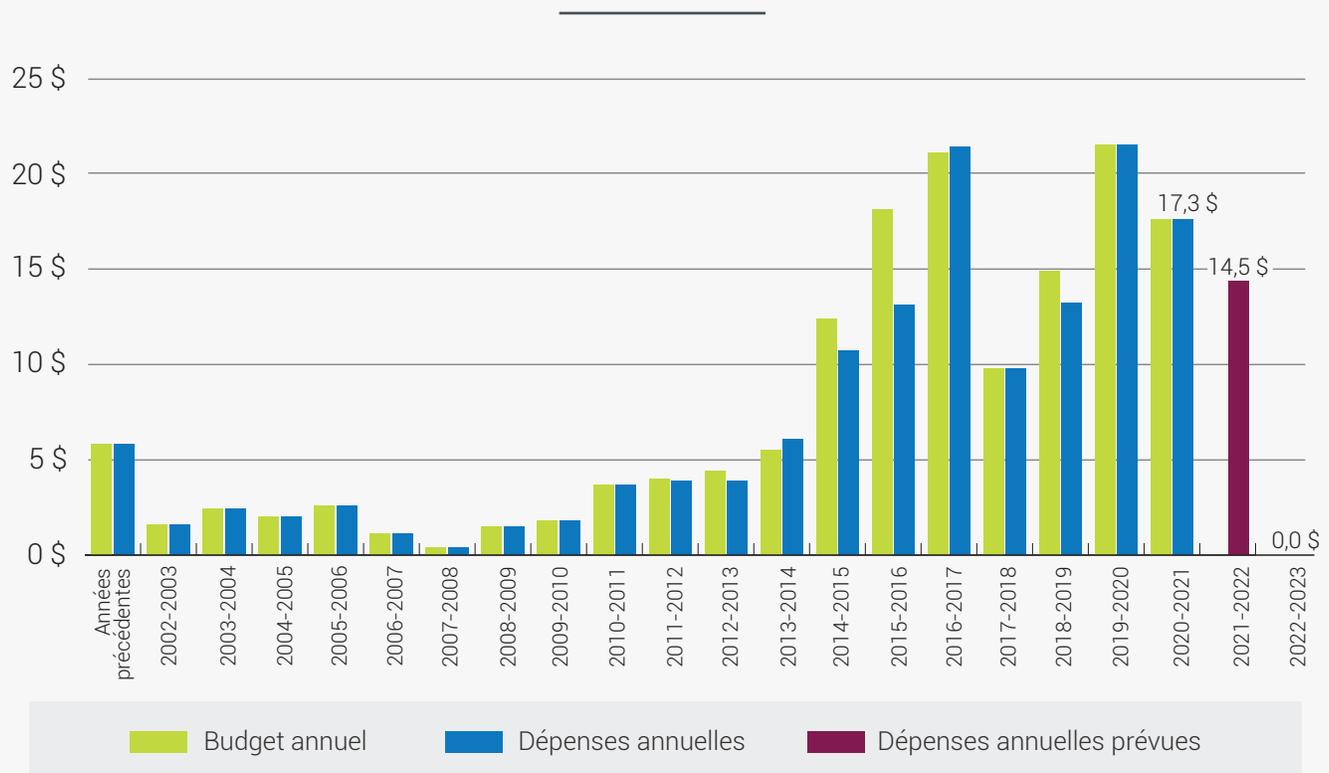
Programme de planification

Le Programme de planification comprend l'élaboration des plans directeurs stratégiques, des plans de mise en œuvre et des études préparatoires servant à guider les décisions d'investissement et à déterminer le niveau de priorité des projets à venir. Cette initiative assure la coordination globale entre les projets en cours afin de veiller à ce qu'ils correspondent et contribuent aux objectifs généraux de la VPLT et de ses principes directeurs. Une fois que les projets ont été déterminés et que la planification préliminaire et la planification des travaux sont terminées, les projets passent au Programme des grands projets d'immobilisations et au Programme de réfection.

Rendement financier

- ▶ Les dépenses liées au Programme de planification se sont élevées à 17,3 millions de dollars, ce qui représente une baisse par rapport aux dépenses de l'exercice financier précédent (figure 7).
- ▶ À l'avenir, les dépenses annuelles totales du Programme de planification devraient continuer de diminuer en raison de la réduction des activités de planification et de soutien du programme sur le complexe.

► **Figure 7. Dépenses, prévisions et budgets annuels du Programme de planification de la vision et du plan à long terme – exercice financier 2020-2021 (en millions de dollars)**



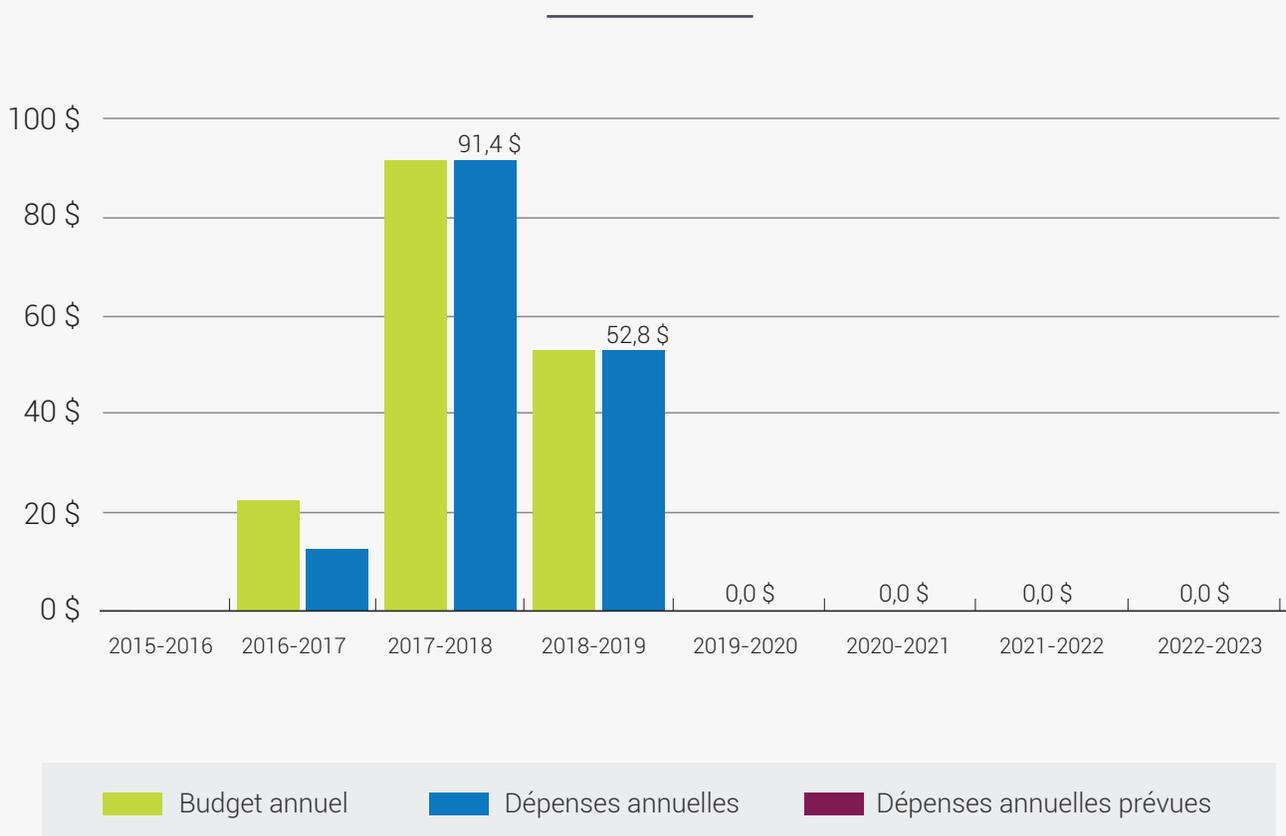
Programme d'infrastructure de sécurité

Le Programme d'infrastructure de sécurité (sécurité, manutention du matériel, etc.) est axé sur la mise en œuvre des mesures de sécurité améliorées et modernisées dans la Cité parlementaire.

Rendement financier

- ▶ Comme prévu, il n'y a eu aucune dépense pour le Programme d'infrastructure de sécurité cette année (figure 8).
- ▶ À l'avenir, les dépenses annuelles totales du Programme d'infrastructure de sécurité devraient demeurer nulles. Il n'y a aucun projet prévu dans le cadre de ce programme puisque les projets en lien avec la sécurité seront confiés au Programme des grands projets d'immobilisations et au Programme de l'équipement et des éléments de connectivité des édifices.

▶ **Figure 8. Dépenses, prévisions et budgets annuels du Programme d'infrastructure de sécurité de la vision et du plan à long terme – exercice financier 2020-2021 (en millions de dollars)**



SOMMAIRE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

FIGURE 9 : SOMMAIRE DES DÉPENSES ET CALENDRIER DE RÉALISATION

Projets/programmes/dépenses et calendrier de réalisation (en millions de dollars)

Programmes	Approbation du projet	Pouvoir de dépenser	BUDGET	DÉPENSES			PRÉVISIONS	
			Budget de 2020-2021	Dépenses des exercices précédents	Dépenses de 2020-2021	Dépenses cumulatives jusqu'en 2020-2021	Dépenses prévues pour 2021-2022 (Note 2)	Dépenses prévues pour 2022-2023 et les années à venir (Note 2)
Total – Programme des grands projet d'immobilisations (Note 1)	4 964,6	3 631,8	306,1	3 054,4	290,0	3 344,4	186,0	1 420,1
Total – Programme de réfection	371,3	367,9	31,0	277,7	31,0	308,7	36,7	12,4
Total – Programme de l'équipement et des éléments de connectivité des édifices	276,9	274,6	16,6	203,4	16,6	220,0	24,8	35,0
Total – Programme d'infrastructure de sécurité	156,7	156,7	0,0	156,7	0,0	156,7	0,0	0,0
Total – Programme de planification	158,2	158,2	17,3	126,5	17,3	143,8	14,5	0,0
Total général – VPLT	5 927,8	4 589,2	371,0	3 818,6	354,9	4 173,5	262,0	1 467,5

Note 1 L'approbation de projet des baux et des aménagements est indiquée en dollars constants (ces montants ne comprennent pas les coûts d'indexation), alors que les dépenses sont indiquées en dollars courants.

Note 2 Les prévisions ne dépassent pas les chiffres de l'approbation du projet.

Remarques :

- ▶ Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Les prévisions peuvent nécessiter une modification de l'approbation de projet ou du pouvoir de dépenser.
- ▶ Un nouveau processus d'approbation des projets a été mis en œuvre au cours de l'exercice 2016-2017 et exclut maintenant les coûts préalables à la planification de l'approbation des projets.

FIGURE 10 : PROGRAMME DES GRANDS PROJETS D'IMMOBILISATIONS

Programme des grands projets d'immobilisations – dépenses pour l'exercice financier 2020-2021

(en millions de dollars)

Programmes	Approbation du projet	Pouvoir de dépenser	BUDGET	DÉPENSES			PRÉVISIONS		Dates d'achèvement substantiel
			Budget de 2020-2021	Dépenses des exercices précédents	Dépenses de 2020-2021	Dépenses cumulatives jusqu'en 2020-2021	Dépenses prévues pour 2021-2022 (Note 2)	Dépenses prévues pour 2022-2023 et les années à venir (Note 2)	
Réhabilitation de l'édifice de l'Ouest	862,9	862,9	0,9	851,8	0,9	852,7	0,1	0,0	2018
Rénovation de l'édifice Wellington	425,2	425,2	0,6	421,0	0,6	421,7	0,0	0,0	2016
Centre d'accueil des visiteurs (y compris le déplacement des services souterrains)	129,9	129,9	0,0	129,9	0,0	129,9	0,0	0,0	2018
Locaux provisoires du Sénat (Centre de conférences du gouvernement)	219,8	219,8	2,5	211,2	2,5	213,7	1,3	0,4	2018
Locaux provisoires du Sénat (40, rue Elgin, 6 ^e et 7 ^e étages)	39,2	26,5	0,8	15,7	0,8	16,5	0,8	9,1	2018
Locaux provisoires du Sénat (40, rue Elgin, hall)	10,5	10,5	0,1	8,9	0,1	8,9	0,0	0,0	2019
Édifice Sir-John-A.-Macdonald	99,5	99,5	0,0	99,5	0,0	99,5	0,0	0,0	2015
Bibliothèque du Parlement	134,1	134,1	0,0	134,1	0,0	134,1	0,0	0,0	2006
Réhabilitation majeure de l'édifice du Centre (Note 3)	655,0	655,0	185,9	386,0	185,9	571,9	83,1	0,0	À déterminer
Centre d'accueil du Parlement (Note 3)	106,5	106,5	47,1	5,7	47,1	52,8	53,8	0,0	À déterminer
100, rue Wellington - Utilisation à court terme	6,0	6,0	0,3	5,3	0,3	5,6	0,0	0,0	2020
Réaménagement de l'îlot 2	1 372,5	52,3	4,5	0,0	4,5	4,5	8,4	1 359,5	À déterminer
Bibliothèque du Parlement - Visite en réalité virtuelle	7,5	7,5	3,9	2,7	3,9	6,6	0,6	0,0	2021
Rétablissement du belvédère Victoria	0,8	0,8	0,8	0,0	0,8	0,8	0,0	0,0	2020
Centre de contrôle des opérations provisoire	7,6	7,6	4,4	0,0	4,4	4,4	1,0	2,2	2022
Baux, projets d'aménagement et autres (Note 1)	887,5	887,5	54,2	782,6	38,1	820,8	36,9	48,8	
Total – Programme des grands projets d'immobilisations	4 964,6	3 631,8	306,1	3 054,4	290,0	3 344,4	186,0	1 420,1	

Note 1 L'approbation de projet des baux et des aménagements est indiquée en dollars constants (ces montants ne comprennent pas les coûts d'indexation), alors que les dépenses sont indiquées en dollars courants.

Note 2 Les prévisions ne dépassent pas les chiffres de l'approbation du projet.

Note 3 Les dépenses cumulatives comprennent les travaux préliminaires effectués pour établir le programme. Un exercice de référence est en cours, et les prochains rapports porteront sur la réalisation de la réhabilitation de l'édifice du Centre et du Centre d'accueil du Parlement.

Remarques :

- ▶ Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Les prévisions peuvent nécessiter une modification de l'approbation de projet ou du pouvoir de dépenser.
- ▶ Un nouveau processus d'approbation des projets a été mis en œuvre au cours de l'exercice 2016-2017 et exclut maintenant les coûts préalables à la planification de l'approbation des projets.

FIGURE 11 : PROGRAMME DE RÉFECTION

Programme de réfection — Dépenses pour l'exercice financier 2020-2021 (en millions de dollars)

Programmes	Approbation du projet	Pouvoir de dépenser	BUDGET	DÉPENSES			PRÉVISIONS		Dates d'achèvement substantiel
			Budget de 2020-2021	Dépenses des exercices précédents	Dépenses de 2020-2021	Dépenses cumulatives jusqu'en 2020-2021	Dépenses prévues pour 2021-2022 (Note 1)	Dépenses prévues pour 2022-2023 et les années à venir (Note 1)	
Réhabilitation l'édifice de l'Est	97,5	97,5	26,2	40,8	26,2	66,9	24,8	5,7	2022
Mise en œuvre de l'éclairage — Édifice de l'Ouest	7,2	7,2	0,4	0,5	0,4	0,9	6,3	0,0	2022
Gestion de la végétation de la pente nord	9,1	9,1	0,8	0,5	0,8	1,2	5,1	2,8	2023
Accessibilité de la Porte de la reine	4,4	0,9	0,1	0,0	0,1	0,1	0,5	3,8	2023
Autres réfections	253,1	253,1	3,6	235,9	3,6	239,5	0,1	0,0	
Total — Programme de réfection	371,3	367,9	31,0	277,7	31,0	308,7	36,7	12,4	

Note 1 Les prévisions ne dépassent pas les chiffres de l'approbation du projet.

Remarques :

- ▶ Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Les prévisions peuvent nécessiter une modification de l'approbation de projet ou du pouvoir de dépenser.
- ▶ Un nouveau processus d'approbation des projets a été mis en œuvre au cours de l'exercice 2016-2017 et exclut maintenant les coûts préalables à la planification de l'approbation des projets.

FIGURE 12 : PROGRAMME DE L'ÉQUIPEMENT ET DES ÉLÉMENTS DE CONNECTIVITÉ DES ÉDIFICES

Programme de l'équipement et des éléments de connectivité des édifices – Dépenses pour l'exercice financier 2020-2021 (en millions de dollars)

Programmes	Approbation du projet	Pouvoir de dépenser	BUDGET	DÉPENSES			PRÉVISIONS		Dates d'achèvement substantiel
			Budget de 2020-2021	Dépenses des exercices précédents	Dépenses de 2020-2021	Dépenses cumulatives jusqu'en 2020-2021	Dépenses prévues pour 2021-2022 (Note 1)	Dépenses prévues pour 2022-2023 et les années à venir (Note 1)	
Infrastructure de réseau de prochaine génération – Téléphonie	19,9	19,9	0,0	13,3	0,0	13,4	1,0	5,6	2024
Modernisation du système d'accès à la télévision communautaire du Parlement	14,0	14,0	2,0	7,0	2,0	9,0	2,0	2,9	2023
Modernisation des bâtiments de base – infrastructure de la TI	15,2	15,2	2,6	5,2	2,6	7,8	3,3	4,2	2022
Projets de reprise après sinistre pour les centres de données	37,0	37,0	4,0	13,4	4,0	17,3	5,6	14,0	2024
Autres équipements et éléments de connectivité des édifices	190,8	188,5	7,9	164,5	7,9	172,5	12,8	8,4	
Total – Programme de l'équipement et des éléments de connectivité des édifices	276,9	274,6	16,6	203,4	16,6	220,0	24,8	35,0	

Note 1 Les prévisions ne dépassent pas les chiffres de l'approbation du projet.

Remarques :

- ▶ Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Les prévisions peuvent nécessiter une modification de l'approbation de projet ou du pouvoir de dépenser.
- ▶ Un nouveau processus d'approbation des projets a été mis en œuvre au cours de l'exercice 2016-2017 et exclut maintenant les coûts préalables à la planification de l'approbation des projets. Le système d'accès à la télévision communautaire et le sud de Wellington incluent les coûts de pré-planification car les deux projets ont été approuvés avant ce changement.

FIGURE 13 : PROGRAMME DE PLANIFICATION

Programme de planification – Dépenses pour l'exercice financier 2020-2021 (en millions de dollars)

Programmes	Approbation du projet	Pouvoir de dépenser	BUDGET	DÉPENSES			PRÉVISIONS		Dates d'achèvement substantiel
			Budget de 2020-2021	Dépenses des exercices précédents	Dépenses de 2020-2021	Dépenses cumulatives jusqu'en 2020-2021	Dépenses prévues pour 2021-2022 (Note 1)	Dépenses prévues pour 2022-2023 et les années à venir (Note 1)	
Planification du complexe	8,4	8,4	1,5	5,1	1,5	6,6	1,8	0,0	S.O.
Soutien au Programme de planification	49,7	49,7	15,8	21,2	15,8	37,0	12,7	0,0	S.O.
Autre planification	100,1	100,1	0,0	100,1	0,0	100,1	0,0	0,0	
Total – Programme de planification	158,2	158,2	17,3	126,5	17,3	143,8	14,5	0,0	

Note 1 Les prévisions ne dépassent pas les chiffres de l'approbation du projet.

Remarques :

- ▶ Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Les prévisions peuvent nécessiter une modification de l'approbation de projet ou du pouvoir de dépenser.
- ▶ Un nouveau processus d'approbation des projets a été mis en œuvre au cours de l'exercice 2016-2017 et exclut maintenant les coûts préalables à la planification de l'approbation des projets.

FIGURE 14 : PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE DE SÉCURITÉ

Programme d'infrastructure de sécurité – Dépenses pour l'exercice financier 2020-2021 (en millions de dollars)

Programmes	Approbation du projet	Pouvoir de dépenser	BUDGET	DÉPENSES			PRÉVISIONS		Dates d'achèvement substantiel
			Budget de 2020-2021	Dépenses des exercices précédents	Dépenses de 2020-2021	Dépenses cumulatives jusqu'en 2020-2021	Dépenses prévues pour 2021-2022 (Note 1)	Dépenses prévues pour 2022-2023 et les années à venir (Note 1)	
Autre – Sécurité	156,7	156,7	0,0	156,7	0,0	156,7	0,0	0,0	
Total – Programme d'infrastructure de sécurité	156,7	156,7	0,0	156,7	0,0	156,7	0,0	0,0	

Note 1 Les prévisions ne dépassent pas les chiffres de l'approbation du projet.

Remarques :

- ▶ Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Les prévisions peuvent nécessiter une modification de l'approbation de projet ou du pouvoir de dépenser.
- ▶ Un nouveau processus d'approbation des projets a été mis en œuvre au cours de l'exercice 2016-2017 et exclut maintenant les coûts préalables à la planification de l'approbation des projets.

FIGURE 15 : LOCATIONS

Vision et plan à long terme – Ventilation des coûts de location (en millions de dollars)

Baux de la VPLT	Coût total des baux prévu (Note 1)	Dépenses des exercices précédents	Dépenses prévues en 2020-2021	Dépenses réelles pour l'exercice 2020-2021	Dépenses totales à la fin de l'exercice 2020-2021
119, rue Queen	3,6	3,6	0,0	0,0	3,6
131, rue Queen	286,7	180,7	13,1	13,0	193,7
181, rue Queen	127,8	103,7	7,0	6,9	110,6
155, rue Queen (10 ^e étage)	19,4	6,0	1,2	1,2	7,2
155, rue Queen (6 ^e étage)	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2
2074-2086, chemin Walkley, boutiques	17,6	5,4	0,5	0,5	5,9
768, chemin Belfast, Chambre des Communes	1,4	1,4	0,0	0,0	1,4
2455, promenade Don Reid, impression électronique	10,3	8,2	0,7	0,6	8,7
1, rue Wellington – salles de comités Rideau	22,8	8,2	0,4	0,4	8,7
Édifice C.D. Howe	22,8	22,8	1,7	1,7	24,5
Édifice Clarica / Édifice de la Sun Life	80,6	47,3	3,5	3,1	50,5
Salle provisoire 200 – Centre de conférences du gouvernement du Canada	8,5	8,5	0,0	0,0	8,5
Parcs Canada	0,4	0,4	0,1	0,1	0,5
40, rue Elgin, édifice Chambers	22,0	2,4	0,8	0,8	3,2
150, rue Slater	2,3	3,7	1,4	1,4	5,1
Total général – VPLT	626,5	402,7	28,6	29,6	432,3

Note 1 Le coût total prévu des baux comprend le loyer et les montants progressifs pour la durée du bail.